

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

VILLE DE
CHARENTON-LE-PONT



Table des matières

1.	<i>LE CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.....</i>	3
2.	<i>LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LES PROJETS DE LOI DE FINANCES 2026</i>	4
A.	Le contexte économique	4
B.	Le projet de loi de finances 2026.....	6
3.	<i>LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DE LA COMMUNE DE CHARENTON</i>	10
A.	Les recettes de fonctionnement.....	10
B.	Les dépenses de fonctionnement.....	15
C.	Les orientations d'investissement.....	19
D.	La dette	24
E.	Les équilibres financiers de la ville	25
4.	<i>LES POLITIQUES SECTORIELLES – PERSPECTIVES 2026</i>	27
A.	Le pôle Patrimoine, Aménagement et Développement Durable	27
B.	Le pôle famille.....	32
C.	Le pôle solidarités	35
D.	Le pôle culture, sports, jeunesse, médiation prévention	38
E.	La sécurité.....	44
F.	Le développement durable et l'écologie urbaine	45
G.	La citoyenneté.....	47
H.	La communication, l'évènementiel, l'action mémorielle et la démocratie participative	48

1. LE CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Débat d'orientation budgétaire s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire. Chaque année, dans les dix semaines précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Le Code général des collectivités territoriales dispose que le ROB doit présenter les informations suivantes :

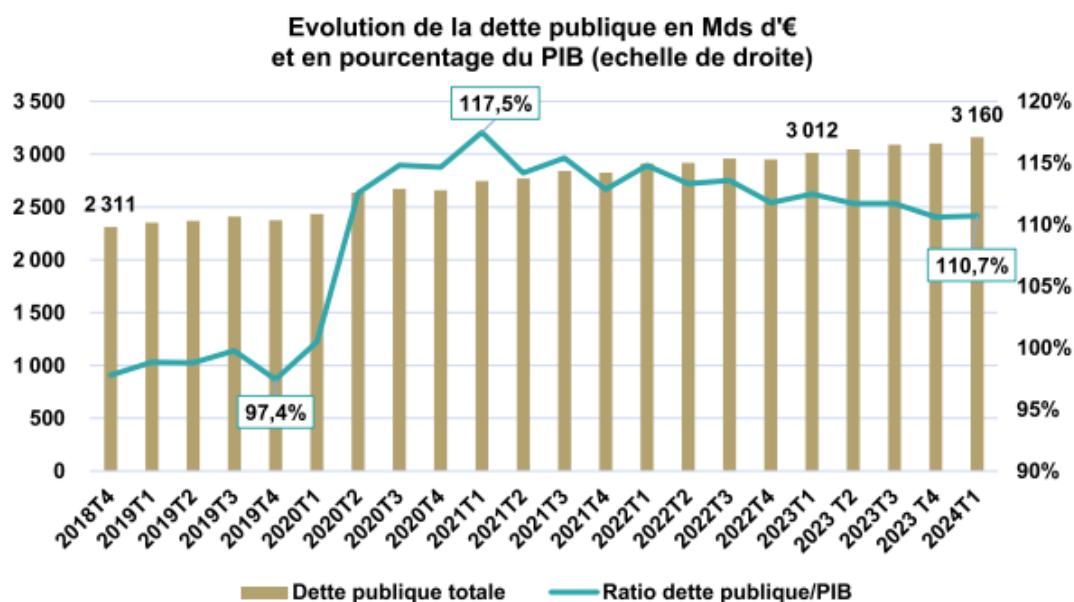
1. Les orientations budgétaires envisagées par la commune portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.
2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
4. S'agissant des communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit présenter la structure des effectifs et son évolution prévisionnelle, les éléments sur la rémunération des personnels, la durée du travail dans la commune, pour l'exercice auquel se rapporte le budget.

2. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET LES PROJETS DE LOI DE FINANCES 2026

En l'état actuel des discussions parlementaires lors de la rédaction de ce ROB

A. Le contexte économique

La conjoncture macroéconomique



L'économie française a ralenti début 2025 et devrait atteindre en fin d'année un niveau de 0,6 % selon l'INSEE après une croissance modérée en 2024 (autour de 1,1 %). L'activité économique est notamment affectée par la faiblesse persistante de la demande intérieure et par le repli de l'investissement, et le commerce extérieur pèserait négativement sur la croissance.

La consommation des ménages est freinée par un climat de prudence et par un taux d'épargne resté élevé à 18,9 % au 2^{ème} trimestre 2025 contre 15 % fin 2019, malgré un pouvoir d'achat en légère hausse grâce à la désinflation et aux hausses de salaires de 2024. Les dépenses de services se maintiennent, tandis la consommation de biens recule légèrement. Tendanciellement les services ont augmenté d'environ 11 % et les biens ont chuté de 4 % sur la période 2019-2024.

L'investissement des entreprises reste hésitant, limité par le coût du financement et un environnement international incertain notamment sur la politique commerciale américaine. Celui des ménages commence à montrer des signes de reprise pour 2026 après avoir chuté successivement de -8.2 % en 2023 et -5.7% en 2024, dans un contexte de marché immobilier dégradé.

Sur le marché du travail, l'emploi progresse encore mais à un rythme ralenti. Le taux de chômage se stabilise autour de 7,5 %, porté par une légère hausse de la population active. Les gains de productivité horaires demeurent faibles car la création d'emplois a dépassé la croissance du PIB.

L'inflation a nettement reflué, attendue à 1% pour 2025 (après 2,3% en 2024) grâce à la baisse des prix de l'énergie et à la stabilisation des prix alimentaires. Les salaires réels s'améliorent de +1,4 %, ce qui soutient partiellement la consommation.

Les conditions monétaires s'améliorent car les taux d'intérêt pour les entreprises reculent. Ce contexte monétaire plus favorable pourrait amorcer un redressement de l'investissement en fin d'année.

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026, le Gouvernement table sur prévision de croissance de 1,0 % pour 2026, après une estimation de + 0,7 % en 2025. L'inflation est anticipée à

1,3 % en 2026, après 1,0 % en 2025.

Le Projet de Loi de Finances présenté par le gouvernement anticipe un déficit public 2026 de 4,7 % du PIB (cible qui pourra évoluer selon les mesures finalement retenues), contre 5,4 % en 2025 ce qui démontre la persistance d'un déficit structurel malgré les efforts de redressement budgétaire. Cette amélioration s'inscrit dans une trajectoire visant un déficit inférieur à 3 % du PIB d'ici 2029 afin de répondre aux règles du traité de Maastricht.

Pour atteindre l'objectif de réduction du déficit public en 2026, le Gouvernement prévoit un effort budgétaire de 30 milliards d'euros, réparti entre 17 milliards d'euros d'économies sur les dépenses publiques et 14 milliards d'euros de nouvelles recettes fiscales.

La situation des communes en 2025

Nous observons en 2025 un effet ciseau pour les communes du fait de dépenses de fonctionnement plus dynamiques que les recettes.

Des dépenses de fonctionnement dont la progression ralentie

Les dépenses de fonctionnement des communes devraient enregistrer une croissance plus faible de 2,8 % (après 4,2% en 2024) du fait principalement d'une progression forte des dépenses de personnel (+3,8%). Les dépenses à caractère général décélèrent leur progression à +2,3% (après avoir subi une progression de +4 % en 2024).

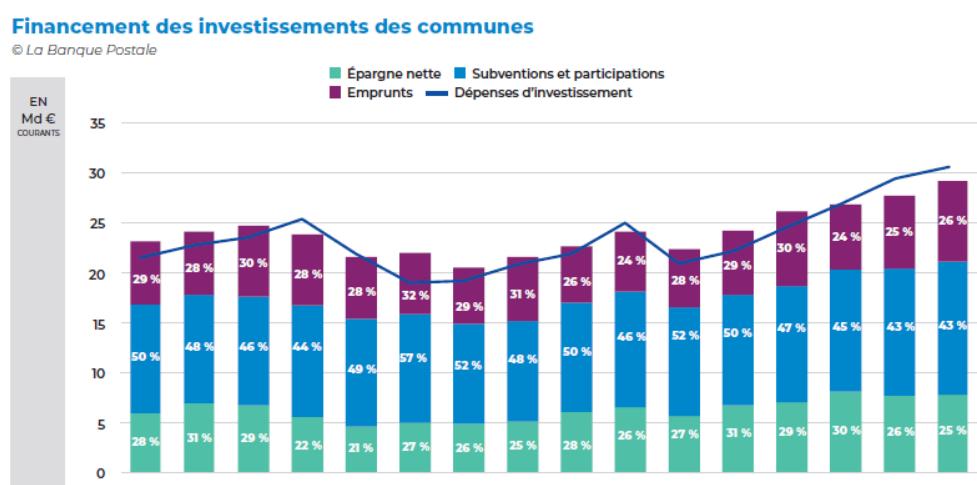
Des recettes de fonctionnement moins dynamiques

Les recettes de fonctionnement ralentiraient (+2,2%), contre + 3,3 % en 2024. Elles sont composées essentiellement des recettes fiscales pour presque 60 %. Le taux de revalorisation des bases fiscale a été de 1,7% en 2025.

Une épargne brute qui se maintient à 30 milliards d'euros

Malgré l'effet ciseau, les recettes courantes seraient de 178,1 Md€ contre 148,1 Md€ de dépenses, ce qui permettrait à l'épargne brute de se maintenir à + 0,1%, participant au financement de presque la moitié des investissements en progression de 4,9%.

Les subventions reçues qui progresseraient à +5,2 % tout comme des emprunts +9,7% ne suffisant pas, les communes devraient prélever encore cette année sur leur fonds de roulement à hauteur de 1,8 milliards d'euros, soit un niveau comparable à 2024 (-1,7 milliards d'euros).



Source : Balances comptables DGFIP (budgets principaux), prévisions La Banque Postale. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur (comme en 2024), il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

B. Le projet de loi de finances 2026

Présenté le 14 octobre 2025 en Conseil des ministres, le Projet de Loi de Finances 2026 vise à concilier le triple objectif de financer des priorités stratégiques du pays, de préserver son modèle social et de restaurer des marges de manœuvre budgétaires, en particulier pour être en capacité de faire face à d'éventuelles prochaines crises.

Les mesures présentées ci-dessous sont sujettes à modifications compte tenu des discussions toujours en cours.

Les mesures portant sur la section de fonctionnement

1. Reconducttion et renforcement du Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO)

Afin d'associer les collectivités territoriales à l'effort de redressement des finances publiques, le dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO), tel que prévu par l'article 186 de la loi de finances initiale pour 2025, est renouvelé pour une seconde année.

Le prélèvement

En 2025, l'éligibilité des communes au DILICO et le montant de leur contribution étaient fondés sur un indice synthétique constitué du potentiel financier par habitant et du revenu par habitant. Dans le DILICO 2026, le dispositif double son montant, et passe à 2 milliards d'euros. Il devrait donc concerner bien davantage de collectivités, notamment du bloc communal. La contribution se répartit ainsi :

- 720 M€ pour les communes, contre 250 M€ en 2025.
- 500 M€ pour les EPCI, contre 250 M€ en 2025,
- 280 M€ pour les départements, contre 220 M€ en 2025,
- 500 M€ pour les régions, contre 280 M€ en 2025.

Le DILICO 2026 prévoit un élargissement des contributeurs : les communes seront éligibles si leur Indice synthétique est supérieur à 100 % de l'indice moyen (110 % en 2025), et les EPCI seront éligibles si leur Indice synthétique est supérieur à 80 % de l'indice moyen (110 % en 2025).

Le reversement

C'est au niveau du versement des montants prélevés que ce DILICO 2026 diffère de sa première version.

- Modalités de versement
 - Le DILICO 2025 avait prévu une restitution de 90 % du prélèvement sur trois ans
 - Le DILICO 2026, prévoit une restitution de 80% du prélèvement sur cinq ans

La part non restituée (10% puis 20%) abonde les fonds de péréquation pour les collectivités les plus fragiles.

- Conditions de versement

Les conditions de versement dépendront, pour chaque catégorie de collectivité, de l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement (DRF) et d'investissement (DRI) sur le dernier exercice. L'évolution de ces dépenses est comparée à la croissance nationale (estimée par le PLF à 1,2%)

- Si la croissance des dépenses de la catégorie de collectivité est inférieure à la croissance nationale, le DILICO est reversé à toutes les collectivités qui la composent,
- Si la croissance des dépenses de la catégorie de collectivité est inférieure à la croissance nationale augmentée d'un point (soit 2,2%), le DILICO est reversé aux collectivités sur une base individuelle,
- Si la croissance des dépenses de la catégorie de collectivité est supérieure à la croissance augmentée d'un point (soit 2,2%), le DILICO n'est pas reversé aux collectivités qui la composent,

Comme pour le DILICO 2025, les versements seront effectués mensuellement.

2. Fin de l'éligibilité au FCTVA (Fonds de compensation de la Taxe sur la valeur ajoutée) pour les dépenses de fonctionnement

Le PLF 2026 annule l'éligibilité du FCTVA à certaines dépenses de fonctionnement telles que les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie. Seules les dépenses d'investissement resteront éligibles au FCTVA dont le taux est de 16,404 %.

Par ailleurs, pour toutes les communes, les versements de FCTVA seront effectués l'année suivant la dépense d'investissement, marquant un retour au droit commun et une simplification du dispositif en supprimant partiellement les versements anticipés instaurés par la loi Chevènement.

3. Stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF s'élève à 27,4 Md€ en 2026. Au sein de cette enveloppe, 290 M€ d'abondement serviront à financer comme en 2025, la progression des dotations de péréquation verticale des communes les plus défavorisées (+ 150 M€ pour la DSR,+ 140 M€ pour la DSU, et stabilité pour la DNP).

Cet abondement sera financé par la réintroduction du mécanisme d'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes qui va avoir pour effet de réduire la DGF d'un certain nombre d'entre elles.

4. Ajustement de divers dispositifs de compensations d'exonérations fiscales

Depuis la loi de finances pour 2021, l'État compense aux collectivités la perte de produit liée à l'abattement de 50 % sur les valeurs locatives des locaux industriels pour la Taxe foncière sur les Propriétés Bâties et la CFE. Le coût de ce mécanisme a connu, depuis son instauration, une progression très dynamique, liée en partie à la revalorisation forfaitaire des bases. Entre 2021 et 2024, son montant a crû de près de 800 M€ (+22%).

Le PLF 2026 prévoit à compter de 2026 une réduction de 25 % de cette compensation pour l'ensemble des collectivités bénéficiaires.

5. Fonds de péréquation du bloc communal

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le Fonds de solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) seront maintenus au niveau de 2025, soit 1 milliard d'euros pour le FPIC et 350 M€ pour le FSRIF.

6. Ajustement du calendrier de la suppression de la CVAE

Afin de soutenir la dynamique de réindustrialisation française et d'accompagner les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, il est proposé d'ajuster le calendrier de suppression de la CVAE, qui sera effective en 2028. En 2026, le taux maximal de CVAE sera abaissé de 0,28 % à 0,19 %, puis ramené à 0,09 % en 2027. La CVAE sera ainsi définitivement supprimée en 2028.

7. Ajustement de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et d'habitation

L'objectif de l'ajustement est d'éviter des hausses brutales de fiscalité pour les contribuables et les collectivités territoriales au moment de la mise en œuvre de la révision. L'entrée en vigueur de la mise à jour des valeurs locatives professionnelles qui devait avoir lieu en 2026 est repoussé à 2027. Par ailleurs des ajustements prévus :

- Lissage sur six ans des variations de valeurs locatives, soit la période entre deux procédures d'actualisation ;
- Le planchonnement, un mécanisme qui permet transitoirement de stabiliser les bases fiscales est prolongé d'un an.

La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est également décalée et la nouvelle intégration ne se ferait pas avant 2032.

8. Maitrise de la dynamique de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectée aux collectivités locales

Depuis la suppression de plusieurs impôts locaux (CVAE pour les régions, taxe d'habitation sur les résidences principales pour les EPCI, transfert de la Taxe foncière sur les propriétés Bâties aux communes pour les Départements ...), l'État compense ces pertes de recettes par l'attribution de fractions de TVA nationale. Ces fractions permettent à chaque niveau de collectivité de conserver une ressource dynamique, assise sur la croissance de la consommation.

Le PLF 2026 prévoit l'indexation TVA sur la croissance réelle de la TVA N-1, mais en la minorant chaque année de l'inflation, sans que le taux puisse être négatif.

9. Abondement du fonds de sauvegarde des départements les plus fragiles

Le produit de cette régulation est affecté en priorité au fonds de sauvegarde des départements les plus fragiles, dans la limite d'un cumul maximal de 300 M€ pour les exercices 2024 à 2026. En cas de produit insuffisant, la part de TVA revenant à l'État sera mobilisée pour garantir l'abondement de ce fonds.

10. La question de l'actualisation des bases de fiscalité directe locale

Durant les débats budgétaires, le Gouvernement a avancé l'hypothèse d'une mise à jour des bases des impôts locaux pour 7,7 millions de logements, par la prise en compte d'éléments dits de confort. Il s'agit de renforcer l'équité entre les contribuables et de moderniser une assiette fiscale dépassée. Si l'application de cette mise à jour a été ajournée et n'aura pas lieu en 2026, le Gouvernement a toutefois indiqué travailler sur ce dossier au cours du premier semestre 2026, et envisage une adaptation de la méthode à l'échelle locale (départementale ou communale).

Les mesures portant sur la section d'investissement

1. Crédit d'un fonds d'investissement pour les territoires

Le PLF 2026 institue un Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT), visant à regrouper plusieurs dispositifs d'aides à l'investissement des collectivités territoriales, pour simplifier leur gestion et mieux cibler les interventions. Ce guichet unique d'accès aux dotations d'investissement FIT doit regrouper la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), la Dotation Politique de la Ville (DPV) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

La création de ce fonds unique permet de simplifier l'accès aux dotations de l'État en unifiant le cadre juridique et les procédures applicables et l'instruction des dossiers. Son attribution est confiée au préfet de département. Le FIT gardera les missions historiques de soutien aux collectivités rurales et aux collectivités urbaines en difficulté (quartiers prioritaires de la ville).

Toutefois, deux dérogations existent aussi pour les maîtres d'ouvrage désignés par une convention signée entre une commune ou un groupement éligible et le représentant de l'État, ou pour des projets bénéficiant à la population d'une commune ou d'un groupement éligible, même si la commune ou le groupement ne remplissent pas les conditions.

« Dès lors, ce nouveau fonds concilie à la fois la nécessité d'un cadre national simple, lisible et uniifié, et la possibilité pour les représentants de l'État dans les territoires, de s'adapter à des circonstances et spécificités locales », précise le PLF 2026.

La répartition du Fonds se fera par département et chaque enveloppe départementale sera plafonnée à $\pm 3\%$ par rapport à l'année précédente.

Les commissions DETR associeront davantage les élus dans la définition de la stratégie départementale d'investissement.

À noter que les autorisations d'engagement au titre de ce fonds en 2026 seraient en recul de 200 M€ par rapport à ceux de 2025 au titre de la DETR, de la DPV et de la DSIL.

2. Nouvelle réduction du fonds vert

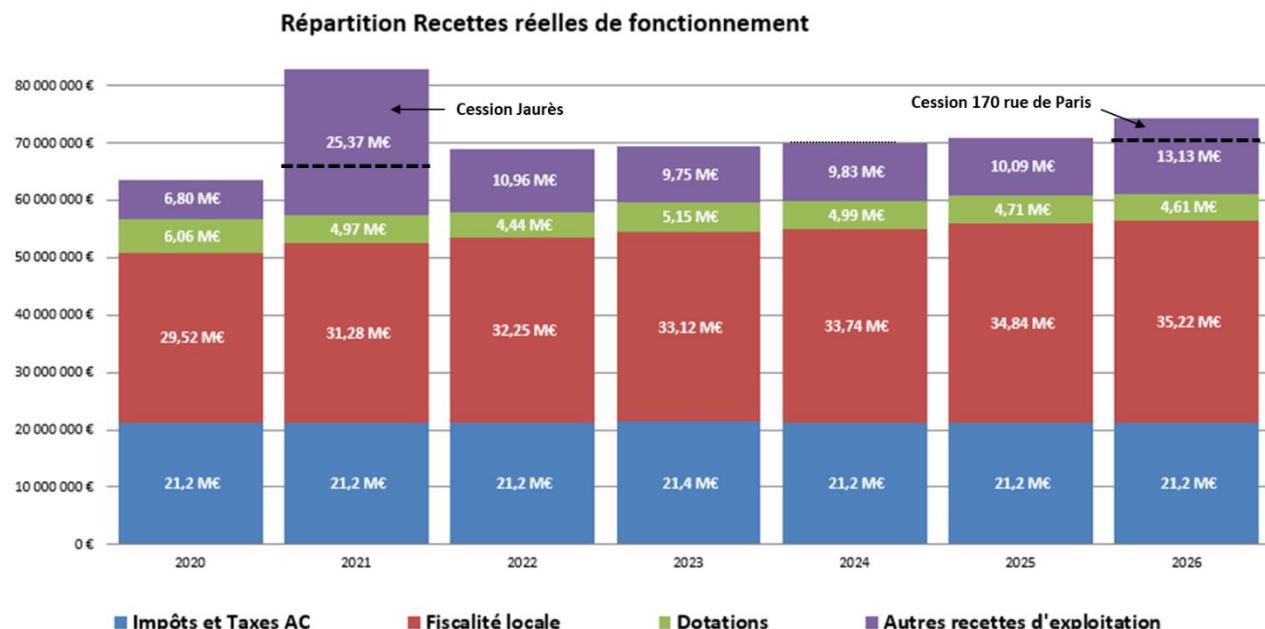
Le Fonds vert a été créé pour soutenir les collectivités dans des projets de transition écologique (rénovation énergétique, adaptation au changement climatique, renaturation, résilience territoriale...)

Le gouvernement prévoit une forte baisse des crédits du Fonds vert en 2026. Son montant de 1,15 milliard € en 2025 pourrait passer à 650 millions d'euros en 2026 dans le cadre de la contribution des collectivités à l'effort de 5,3 milliards d'euros.

3. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DE LA COMMUNE DE CHARENTON

A. Les recettes de fonctionnement

Depuis l'adoption de la norme en M57, et les changements de natures comptables qui en ont découlées, la composition de certains agrégats a été modifiée. Les analyses rétrospectives ont toutefois intégré ces changements.

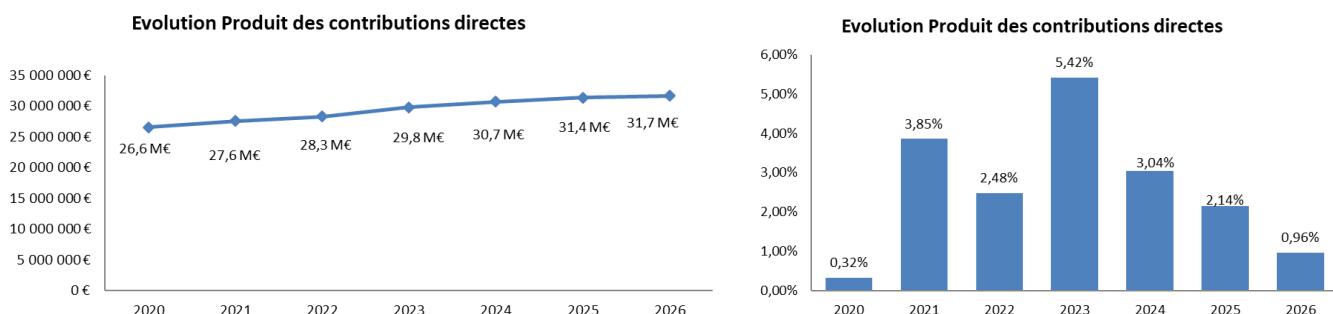


Pour mémoire, l'importance de la recette de 2021 provient du fait de la cession du terrain Jean Jaurès pour un montant de 16,49 M€. Sans cet effet exceptionnel, la variation des recettes aurait été ramenée à +2,36 % entre 2020 et 2021.

De même, la prospective pour 2026 tient compte de la cession potentielle du 170 rue de Paris pour un montant de 3,2M€.

Les recettes fiscales

1. Les produits des contributions directes



Le niveau de fiscalité directe attendu est de 31,7 M€ ainsi décomposés :

- 30,6 M€ de produit sur la taxe foncière bâti, dont 3,83 M€ de coefficient correcteur
- 0,8 M€ de produit sur les résidences secondaires (taxation à un taux de 18.07 %)
- 0,3 M€ au titre de la majoration qui est désormais de 40 % sur les résidences secondaires (au lieu de 20 % jusqu'en 2024)

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales

Depuis 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

- En 2023, compte tenu d'un fort niveau d'inflation, le coefficient a été fixé à 7,1% c'est-à-dire le niveau IPCH à fin novembre 2022.
- Les bases de taxe foncières ont été revalorisées de 3,9% en 2024
- Pour 2025, la revalorisation des bases notifiées est de 1,7 %

D'autre part, toujours en 2025, un travail de rectification sur les bases effectué en lien avec la DDFIP a conduit à un surcroit de produit de 205 K€. Les travaux ont porté sur l'absence dans les bases fiscales de l'élément de confort « chauffage » pour les habitations de catégorie 3 à 6. L'administration fiscale a adressé à chacun des contribuable concerné un courrier décrivant les modifications apportées ainsi que l'impact financier afin que ces derniers puissent refaire une déclaration au cas où les modifications faites d'office seraient inadéquates.

Enfin, l'intégration dans les bases fiscales des nouveaux logements au 9 avenue Jean Jaurès (ancien lycée professionnel) génère un produit net estimé à 50 000 €.

- La revalorisation des bases pour 2026 a été intégrée à 1% et correspond à la prévision de l'inflation pour fin 2025.

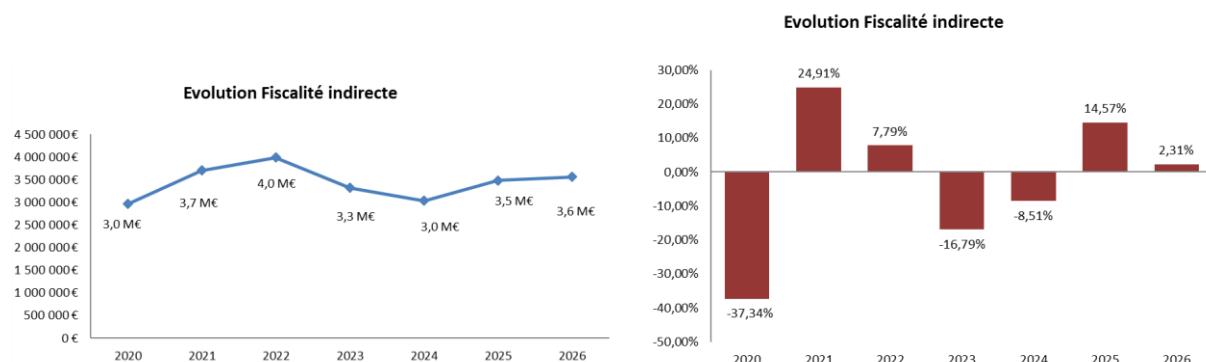
Il est nécessaire de souligner que la revalorisation des bases ne porte que sur locaux d'habitation. Elles représentent environ 70% des bases totales de la commune.

Les autres bases sont composées des locaux à usage professionnel et commercial ainsi que les établissements industriels et assimilés ; elles évoluent selon les tarifications par catégories de locaux et dépendent de leur surface pondérée.

Les taux de fiscalité de Charenton restent stables depuis 16 ans :

- Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 29,19%
- Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 22,52%
- Taux de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,07%

2. La fiscalité indirecte



Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Le taux de la taxe communale additionnelle est fixé par l'article 1584 du CGI à 1,20 % pour les mutations à titre onéreux d'immeuble ou de droits immobiliers.

Le dynamisme du marché immobilier a permis à la commune de percevoir en 2022 un très bon niveau de DMTO de 3,023 M€. Toutefois, depuis 2023, le marché immobilier s'est retourné (en lien avec la hausse des taux d'intérêt), et le volume des crédits accordés par les banques a chuté de -41 % entraînant également une baisse des prix et des transactions de -22%. C'est la raison pour laquelle, le produit des DMTO en 2023 a chuté de plus de 24 % pour un montant établi à 2,3 M€.

Pour 2024, le niveau encore élevé des taux d'intérêts a continué à peser sur les transactions immobilières : le secteur du neuf a été particulièrement fragilisé avec un recul des mises en chantier et des réservations. C'est pourquoi le produit a reculé à 2,023 M€ et ce malgré la perception d'une recette exceptionnelle de 267 K€ liée à la cession de l'hôtel Novotel place des Marseillais.

2025 devrait s'établir à 2,4 M€, grâce à une reprise modérée du marché immobilier, avec un léger rebond des prix, et une croissance du nombre de transactions dans l'ancien. Cette reprise reste encore toutefois fragilisée par le contexte économique et géopolitique incertain.

Les spécialistes du secteur pour 2026 anticipent une stabilisation des taux d'intérêt, associée à une augmentation des prix de l'ordre de +2% à +3% et une très légère reprise du nombre de transactions. L'inscription 2026 correspond donc à cette reprise qui resterait modérée à 2,5 M€.

Taxes additionnelles aux droits de mutation



La taxe communale sur la consommation finale d'électricité

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est un impôt indirect perçu par les communes et payé par tous les consommateurs finaux, particuliers ou professionnels, au travers de leur consommation d'électricité. Elle était de 592 K€ en 2024, est estimée à 575 K€ en 2025 et se stabilisera à 550 K€ à partir de 2026.

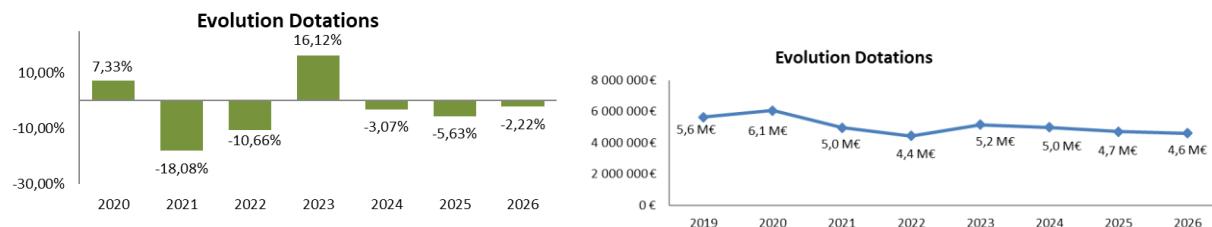
La taxe de séjour

La recette attendue pour 2025 devrait se situer à 395 K€ et se stabilisera en 2026 à 401 K€.

3. L'attribution de compensation

Elle est versée par la Métropole du Grand Paris depuis 2016. Elle a pour objectif de restituer aux communes le montant versé en 2015 par les intercommunalités existantes, anciennement bénéficiaires de la fiscalité des entreprises. Elle est figée à 21,24 M€.

Les dotations



1. Les participations extérieures

Il s'agit principalement des subventions de la CAF au travers du bonus territoire et de la Prestation Sociale Unique (PSU) qui représentent en moyenne 90% de la recette, ainsi que quelques autres subventions de fonctionnement (lutte contre le handicap, actions de médiations sociales, jeunes, etc.).

Elles se sont situées à 4,62 M€ en 2023, année durant laquelle l'état a effectué le versement d'un filet de sécurité de 802 K€ pour compenser les pertes liées à la crise énergétique.

En 2024, et hors filet de sécurité, les participations extérieures ont retrouvé un niveau élevé de 4,34 M€ et en augmentation de +467 K€ du fait de la perception de recettes relatives à l'exercice antérieur non rattachées s'agissant de la PSO / PSU. En outre, la ville a enregistré en 2024 des recettes supplémentaires liées au bonus octroyé par la CAF du fait du taux d'occupation des crèches et au versement majoré de la CAF s'agissant de la restauration.

Pour 2025, leur niveau devrait s'établir à 4,1 M€, dont 2,5 M€ pour la PSU / PSO, montants prévisionnels recalculés régulièrement par la CAF en fonction des déclarations de taux d'occupation effectuées par les services. Le bonus territoire, dont le montant par place en crèche a été revalorisé en 2025 de 238 €, devrait atteindre 0,9 M€. Enfin, la ville a perçu 0,3 M€ au titre du Bonus Attractivité mis en place par la CAF afin de revaloriser les rémunérations des personnels de crèche et du Relais Petite Enfance, et de renforcer l'attractivité de ces métiers.

Pour 2026, ces recettes progresseraient de 1,40 % à 4,12 M€ du fait du reversement par l'Etat du DILICO 2025 pour 240 K€. Ce reversement est étalé sur 3 ans et serait donc versé jusqu'en 2028.

2. Les compensations fiscales

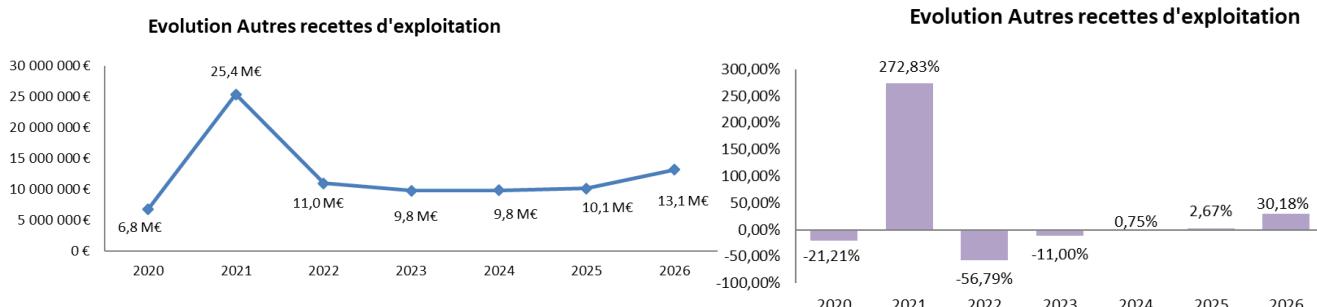
Les compensations fiscales portent presque exclusivement sur la taxe foncière des locaux industriels. Pour 2024, le montant des compensations a été notifié pour un montant de 345,78 K€. Pour 2025, les notifications sont de 353 K€, dont 336,2 K€ au titre de la compensation de l'abattement de 50 % sur la valeur locative des locaux industriels et commerciaux

Pour 2026, le produit total des compensations va chuter de 84 K€ pour s'établir à 252 K€ du fait de l'application d'un coefficient de 0,75 sur le montant de la compensation de l'abattement de 50 % sur la valeur locative des locaux industriels et commerciaux.

3. Le FCTVA

Le Fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie a généré un produit de 79 K€ en 2025. Le PLF 2026 supprime définitivement ce dispositif.

Les autres recettes de fonctionnement



1. Les produits des services

Les produits des services sont composés à 80 % de recettes des régies périscolaire et enfance, du stationnement, de la petite enfance ainsi que du conservatoire et des arts plastiques.

La mise en place en avril 2024 du « taux de subvention individualisé » (TSI) génère des modifications tarifaires pour les familles dont les effets sur les secteurs enfance/périscolaire, et culture ont débuté en septembre 2024. Après trois années stables soit 7,55 M€ en 2022, 7,57 M€ en 2023, et 7,53 M€ en 2024, ces produits pourraient progresser sur 2025 et 2026.

2025 va connaître une progression de +8,6 % à 8,17 M€ du fait de la facturation de droits de voirie de 507 K€ pour les travaux de la Coupole.

Pour 2026, cette recette pourrait croître de + 3,7% à 8,48 M€ avec l'effet *année pleine* des recettes issues de la DSP stationnement.

2. Les cessions des immobilisations

Après deux années sans cession, la ville attend une recette 2025 de 400 K€ liée à la cession d'une partie du domaine public au propriétaire d'un bâtiment situé à la Coupole.

Pour 2026, la cession à l'EPFIF pour 3,2 M€ de l'immeuble situé au 170 rue de Paris est réinscrite. Ce bien a été acquis en septembre 2022 dans l'objectif d'une requalification du bâtiment en logements sociaux. Les délais d'exercice des droits de priorité et des recours des tiers conduisent à reporter la rétrocession à l'Immobilière 3F cette recette en 2026.

3. Les autres produits de gestion courante

Ils comptabilisent notamment les loyers et charges perçus. Ils évoluent selon les biens acquis par la commune et leur date de cession le cas échéant. A partir de 2023, la commune a intégré les loyers du 170 rue de Paris. Ils intègrent également les écarts de rattachement, les remboursements de sinistres ou bien encore les recettes perçues au titre de l'exercice précédent.

4. Les produits financiers

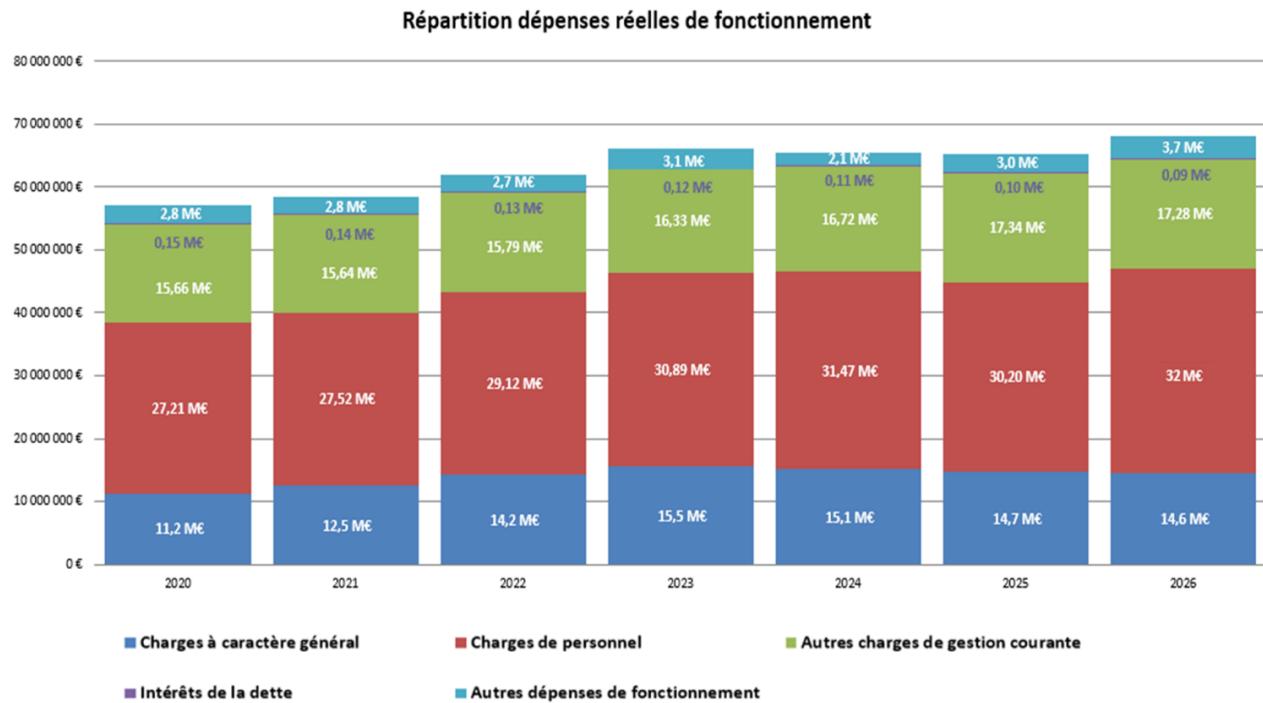
La remontée des taux d'intérêts a permis à partir de fin 2022 aux collectivités, sous certaines conditions, d'opérer des placements financiers lorsque leur niveau de trésorerie les y autorise. Charenton se trouvant dans une situation de trésorerie excédentaire, compte tenu notamment de la cession Jean Jaurès, a donc pu effectuer des placements dès la fin 2022 sur des comptes à terme.

Le compte à terme est un compte productif d'intérêts sur lequel sont placés des fonds pour une durée déterminée. Cette formule, à court terme et autonome, n'est pas adossée à un compte à vue mais tenue dans les écritures de l'État. C'est un produit simple et sans risque, à taux fixe.

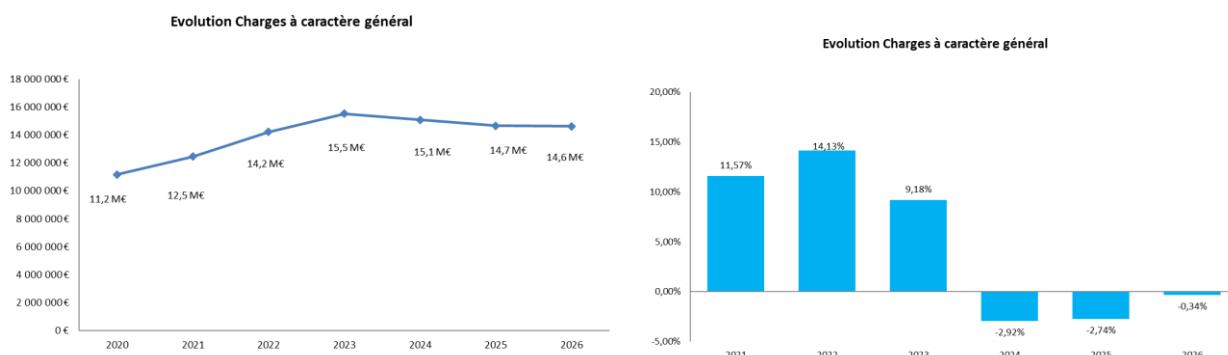
Montant des intérêts perçus à l'occasion des placements :

- 2023 : 608 K€
- 2024 : 740 K€
- 2025 : Projection de 502 K€
- 2026 : Projection de 293 K€

B. Les dépenses de fonctionnement



Les charges à caractère général



En 2023, le chapitre a augmenté de 9,18% pour atteindre 15,53 M€, essentiellement sous l'effet d'une hausse des dépenses énergétiques (+58% pour un montant de 3,18 M€) et de l'inflation sur les autres postes des charges à caractère général qui ont été contenus à + 1,16 % d'évolution à 12,35 M€.

Les perspectives conjoncturelles (inflation, crise immobilière, revalorisation du point d'indice) qui se profilaient pour l'année 2024 ont conduit la municipalité à prendre des mesures fortes pour éviter une dégradation de son niveau d'épargne. La commune a donc demandé aux services de minorer de -7,5% leurs inscriptions budgétaires sur ce chapitre par rapport à celles de l'année précédente.

Le cadrage budgétaire 2025 adressé l'ensemble des services leur a demandé de baisser leur niveau d'inscriptions budgétaires de -5% par rapport à 2024 : par conséquent la commune prévoit cette année une baisse de ce chapitre à 14,66 M€.

Le projet de loi de Finances pour 2026 demande à nouveau aux collectivités territoriales des efforts compte tenu des perspectives économiques défavorables, ce qui a conduit la commune à faire preuve de prudence afin de ne pas dégrader ses ratios financiers. Ainsi, les prévisions budgétaires 2026 sur le chapitre 011 seront abaissées de 2 % par rapport aux inscriptions budgétaires 2025.

Les charges de personnel

En 2025, la masse salariale devrait atteindre 30,2 M€. Elle a été marquée par une baisse liée à certaines difficultés de recrutement (police municipale et autres) mais aussi à un non réalisé de certaines enveloppes prévues au BP 2025 :

- Election législative en cas d'une nouvelle dissolution de l'assemblée,
- Revalorisation du point d'indice,
- Revalorisation du SMIC.
- Augmentation de 3 points sur les contributions patronales CNRACL : de 31,65 % à 34,65 %.
Cette hausse s'applique essentiellement sur le traitement indiciaire et la NBI : 360 K€,
- Retour au taux normal de l'URSSAF maladie pour le régime spécial des titulaires,
- Evolution des échelons,
- Mise en place d'un nouveau régime indemnitaire pour la filière Police Municipale : ISFE (Indemnité spéciale de fonction et d'engagement)

Pour 2026, la masse salariale est estimée à 32 M€, et repose sur les hypothèses les suivantes :

- Nouvelle augmentation de 3 points sur les contributions patronales CNRACL suite au décret n° 2025-86 : de 34.65 % à 37.65 % (360 K€). Cette évolution s'appliquera jusqu'en 2028 pour obtenir un taux de 43.65 %.
- Versement des indemnités liées aux élections municipales de mars 2026,
- Augmentation du SMIC
- PSC protection sociale complémentaire, revalorisation,
- Coût de la revalorisation de la rémunération du personnel de la Petite Enfance sur une année pleine,

La structuration des dépenses de personnel

Détail de la masse salariale	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total	Total	Total	Total	Total	Total	Estimation
Traitements	13 530 K€	13 579 K€	14 065 K€	16 191 K€	16 568 K€	15 800 K€
Primes et indemnités	4 823 K€	4 982 K€	5 258 K€	5 074 K€	4 586 K€	5 275 K€
NBI	79 K€	72 K€	74 K€	79 K€	70 K€	71 K€
SFT	148 K€	151 K€	152 K€	118 K€	189 K€	172 K€
Vacances	675 K€	609 K€	709 K€	336 K€	360 K€	310 K€
Heures Supplémentaires	286 K€	248 K€	351 K€	418 K€	428 K€	428 K€
Avantages nature	36 K€	40 K€	39 K€	42 K€	40 K€	66 K€
Brut	19 577 K€	19 681 K€	20 648 K€	22 258 K€	22 241 K€	22 122 K€
Urssaf + ASSEDIC	3 558 K€	3 749 K€	4 220 K€	4 117 K€	4 418 K€	4 200 K€
Retraite	3 777 K€	3 731 K€	3 875 K€	3 915 K€	4 019 K€	3 500 K€
CDG + CNFPT	203 K€	212 K€	245 K€	267 K€	262 K€	205 K€
Charges Patronales	7 539 K€	7 691 K€	8 340 K€	8 299 K€	8 744 K€	7 905 K€
Autres dépenses de personnel	89 K€	152 K€	119 K€	114 K€	122 K€	110 K€
Totaux Réalisés	27 206 K€	27 482 K€	29 107 K€	30 671 K€	31 137 K€	30 137 K€

Nota : les montants présentés ci-dessus se situent légèrement en deçà du total du chapitre 012 de la commune, en raison d'éléments hors paye qui ne sont pas détaillés ici (ex : cotisation de risques statutaires, cotisation de la médecine préventive, etc.)

Les heures supplémentaires

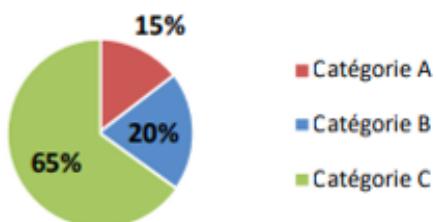
Heures supplémentaires	2020	2021	2022	2023	2024	2025 Estimation	Variation 2024/2023
> 14 h	25 459	32 058	34 596	23 196	21 539	22 075	-7,14%
De jour	96 371	75 841	104 956	94 401	89 908	88 332	-4,76%
Dim & J.F	86 958	91 631	114 215	125 600	119 524	128 074	-4,84%
Nuit	77 042	49 318	97 664	175 567	197 975	190 300	12,76%
Totaux	285 830	248 848	351 432	418 763	428 946	428 781	

La structure des effectifs au 31.12.2024

692 agents employés par la collectivité

- 457 fonctionnaires
 - 205 contractuels permanents
 - 30 contractuels non permanents
-
- | | |
|-----------------------------|-----|
| fonctionnaires | 67% |
| contractuels permanents | 22% |
| contractuels non permanents | 11% |

Répartition des agents par catégorie

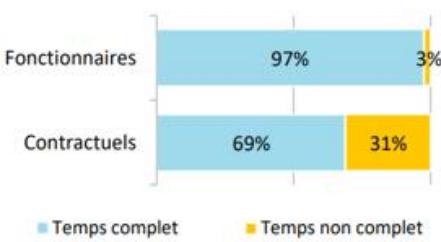


► Répartition par filière et par statut

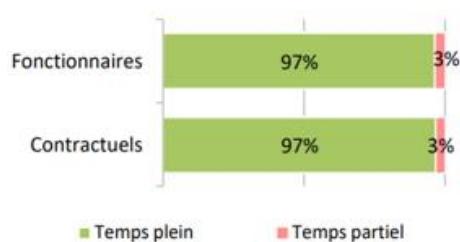
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	22%	14%	20%
Technique	36%	24%	33%
Culturelle	9%	16%	11%
Sportive	1%	3%	1%
Médico-sociale	13%	13%	13%
Police	5%		4%
Incendie			
Animation	12%	31%	17%
Total	100%	100%	100%

La durée effective de travail en 2024 – Temps de travail des agents permanents

➡ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➡ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➡ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

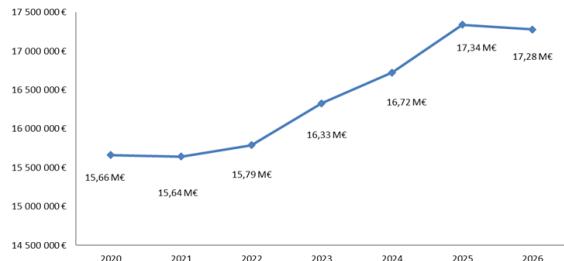
Filière	11 fonctionnaires TNC	44 contractuels TNC
Culturelle	24%	83%
Animation	0%	57%
Technique	1%	0%

➡ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

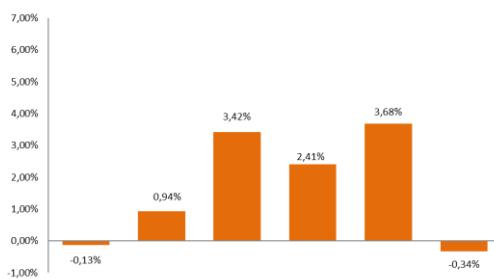
1% des hommes à temps partiel
5% des femmes à temps partiel

Les autres charges de gestion courante

Evolution Charges à caractère général



Evolution Autres charges de gestion courante



Elles comptabilisent la contribution au FCCT de l'EPT Paris Est Marne et Bois, les subventions versées, les contingents et participations obligatoires (participation à l'école Notre Dame des Missions et à la Brigade des sapeurs-pompiers) ainsi que les autres charges.

A partir de 2023, elles ont fortement évolué à 16,33 M€ (+3,42%) du fait de sa composante FCCT qui a augmenté de 275 K€, tandis que les subventions versées ont cru de 103 K€ et les contributions obligatoires de 92 K€.

Pour 2024, ce poste a évolué de +2,41% pour s'établir à 16,72 M€. La contribution au FCCT a cru de 147 K€, les autres charges de gestion courante de 192 K€ tandis que les contributions obligatoires ont augmenté de 63 K€.

Pour 2025 ce poste subirait une revalorisation conséquente de +3,68% pour s'établir à 17,34 M€ essentiellement sous l'effet :

- D'une augmentation attendue de 139 K€ du FCCT,
- Du paiement exceptionnel de 116 K€ au titre du contentieux Autolib,
- D'une augmentation de 97 K€ des écarts de rattachement,

En 2026 les autres charges de gestion courante devraient se stabiliser à 17,28 M€ (-0,34%)

Les autres dépenses de fonctionnement

La péréquation horizontale

Globalement, les niveaux de péréquation pour Charenton ont été stables de 2021 à 2023 (à 2,1 M€), et ont reculé de 5,5% en 2024 à 2,03 M€ (en raison d'un recul du FSRIF). La contribution totale 2025 pour la commune évoluera de +7,9 % à 2,19 M€, dont 1,32 M€ pour le FSRIF et 0,87 M€ pour le FPIC.

Les dépenses de péréquation auront coûté fin 2025 plus de 24,7 M€ à la ville depuis leur instauration.



Les amendes de police

Depuis 2017, la commune doit reverser à la Région et à l'Île de France Mobilités une fraction de ses amendes de police. Ainsi, la ville a assuré le versement de 221 K€ en 2022 et 318 K€ en 2023.

En 2024 la commune n'a pas eu à effectuer de versement car le produit total des amendes était supérieur au montant fixe dû à la Région et à l'Île de France Mobilités.

En 2025 la contribution est restée faible à 17,8 K€ et elle est anticipée à 100 K€ en 2026.

La contribution au DILICO

Selon la mesure gouvernementale inscrite à l'article 64 du PLF 2025, la ville de Charenton a fait partie des 450 collectivités qui ont été associées à l'effort de redressement des finances publiques, via le DILICO. Elle s'est à ce titre acquittée de 788 K€ en 2025.

Pour 2026, il s'agit d'une nouvelle contribution au DILICO. Compte tenu du PLF pour 2026 qui prévoit de doubler cette contribution et du mode de calcul qui limite à 2 % de des recettes réelles de fonctionnement après minoration des atténuations de produits, et des recettes exceptionnelles, la commune pourrait subir un prélèvement de 1,36 M€.

C. Les orientations d'investissement

Les recettes propres d'investissement

Le FCTVA visant à compenser le paiement de la TVA par les collectivités locales sur certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement : il est lié aux réalisations de l'année N-1

- Pour 2023, son montant est de 1,38 M€

- Pour 2024, son montant est de 0,96 M€
- Pour 2025, son montant est de 2.11 M€ (montant notifié)
- Pour 2026, et compte tenu des dépenses d'investissement qui seraient mandatées d'ici la fin de l'exercice 2025, il devrait s'établir à 1,93 M€.

Les subventions :

- En 2023, la commune a perçu 932 K€
- Pour 2024 la commune a perçu 2,085 M€
- Pour 2025, il a été inscrit un montant de 425 K€
- Pour 2026 et compte tenu des reports anticipés la commune devrait percevoir 3.923 M€

La taxe d'aménagement est estimée à 100 K€ pour 2025 et 2026.

Pour mémoire, la ville a perçu en 2024, 26 K€ au titre du produit des amendes de police. C'est la première année depuis 2018 que le produit des amendes de la ville couvre la contribution de 879 K€ qui est chaque année versée à Mobilités Ile de France pour 588 K€ et à la Région pour 293 K€.

Les dépenses prévisionnelles d'investissement

La ville fait la distinction entre 3 types de dépenses d'équipement

1. Les dépenses de gros entretien et de renouvellement

Il s'agit des dépenses de gros entretiens et de renouvellement (PGER) des équipements, des bâtiments et des services de la ville (exemple : achat de logiciels, achat de véhicules ...). Figure également dans cette rubrique la participation versée à la Brigade des Sapeurs-Pompiers pour lui permettre de réaliser ses investissements. Les enveloppes de ces dépenses ont été stabilisées à hauteur de 3,08 M€.

2. Les opérations d'investissement qui sortent du PGER

Les opérations d'investissement prévues sont les suivantes :

- Aménagement du 14 rue Jean-Baptiste Marty (fin de l'opération)
- Local 14 bis 16 rue Jean-Baptiste Marty
- Square du 11 novembre
- Surcharges foncières
- Vidéoprotection
- Travaux espaces verts rue de la Cerisaie
- Travaux de voirie dans les cours d'écoles
- Réaménagement du bureau des Sports
- ZAC de Bercy

3. Les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement votés pour des travaux en 2024

Depuis le budget 2024, la commune a mis en place 10 programmes d'AP/CP. Ces montants ont été actualisés par lors du conseil municipal du 5 février 2025.

➤ **AP n° 1. PLAN VÉLO - Réseau des pistes cyclables sur l'ensemble de la Ville pour 1,23 M€**

- Accompagner l'évolution actuelle des déplacements et faciliter la pratique du vélo par des aménagements et des services adaptés ;
- Répondre aux besoins en termes de sécurité, continuité, efficacité, cohabitation et anticipation de l'arrivée des nouveaux usagers ;

➤ **AP n° 2. ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ARISTIDE BRIAND - Rénovation thermique et qualité de l'air pour 3,76 M€**

- Améliorer l'efficacité énergétique du site, pallier l'inconfort thermique ressenti en hiver comme en été en s'attachant un volet génie-climatique du projet ;
- Améliorer la qualité de l'air intérieur ;
- Réfection des façades de l'école pour finaliser la démarche de revalorisation esthétique des bâtiments municipaux composant le centre-ville ;

➤ **AP n° 3. CRÉATION DU PARC DE L'HÔTEL DE VILLE pour 1,18 M€**

- Augmenter les surfaces végétalisées en réduisant les surfaces imperméabilisées pour lutter contre les îlots de chaleur et développer de la biodiversité en ville ;
- Aménager des espaces de convivialité en améliorant le cadre de vie, en reliant les espaces végétalisés existants dans le quartier et développer le réseau de trame verte.

➤ **AP n° 4 : GYMNASE MAURICE HERZOG - Rénovation de l'espace de jeu et modernisation de l'éclairage pour 0,22 M€**

- Rénover la salle multi-sports du gymnase (sols, murs et plafond) ainsi que de certains locaux annexes afin de permettre des pratiques sportives plus qualitatives.

Cette opération a été clôturée en début d'exercice 2025.

➤ **AP n° 5 : STADE DE FOOTBALL HENRI GUERIN – Rénovation du terrain, modernisation de l'éclairage et création d'un bassin de récupération des eaux de pluie pour 0,99 M€**

Le projet de rénovation du stade Henri Guérin répond aux objectifs suivants :

- Procéder à la rénovation du gazon synthétique,
- Consolider les différentes couches d'assise et de forme du terrain de sport,
- Améliorer le système de drainage des eaux de pluies et en privilégier le réemploi par stockage (espaces verts et nettoiement des espaces publics),
- Remplacer les sources lumineuses par des projecteurs à LED

➤ **AP n° 6 : JEAN JAURÈS – Aménagement intérieur du parking situé sous l'école Anatole France et du centre médical pour 1,61 M€**

Le projet d'aménagement du parking public situé sous l'école Anatole France et du centre médical répond aux objectifs suivants :

- Étendre l'offre locale de soin,
- Améliorer les conditions de stationnement en cœur de ville en privilégiant le stationnement en ouvrage et offrir une mixité d'offre de stationnement entre l'horaire, facilitant l'accès aux commerces, et l'abonnement, pour répondre aux besoins des résidents du quartier, et le rechargement électrique des véhicules.

➤ **AP n° 7 : QUARTIER COUPOLE MARSEILLAIS – Végétalisation des espaces publics pour 5,16 M€**

- Végétaliser la Place des Marseillais pour lutter contre les îlots de chaleur ;
- Créer des espaces de plantation de grand volume sur le parvis de la Coupole ;
- Requalification et re-végétalisation des espaces publics (places de la Coupole et des Marseillais) pour améliorer l'animation et l'attractivité du secteur, apporter de nouvelles fonctionnalités, tant pour les salariés que pour les Charentonnais.
- Rendre attractif les espaces permettant d'accéder à la galerie commerciale tout comme aux activités tertiaires ;
- Aménager des espaces de repos et de convivialité permettant la déambulation comme l'organisation de manifestations culturelles, artistiques et sportives.

➤ **AP n° 8 : VOÛTE DU COMMANDANT DELMAS – Rénovation - Animation des espaces publics pour 0,63 M€**

- Offrir une mise en valeur du passage reliant l'avenue Anatole France à l'avenue Jean Jaurès, par un traitement qualitatif des volumes traversés (éclairage au plafond modulable et habillage des murs latéraux). L'objectif est de requalifier cet espace tant pendant les séances du marché qu'en dehors du fonctionnement de la halle aux comestibles, à travers la mise en valeur d'évènements type activités sportives, ou toute autre manifestation.

➤ **AP n° 9 : POLICE MUNICIPALE – Extension du Centre de supervision Urbaine (CSU) pour 1,43 M€**

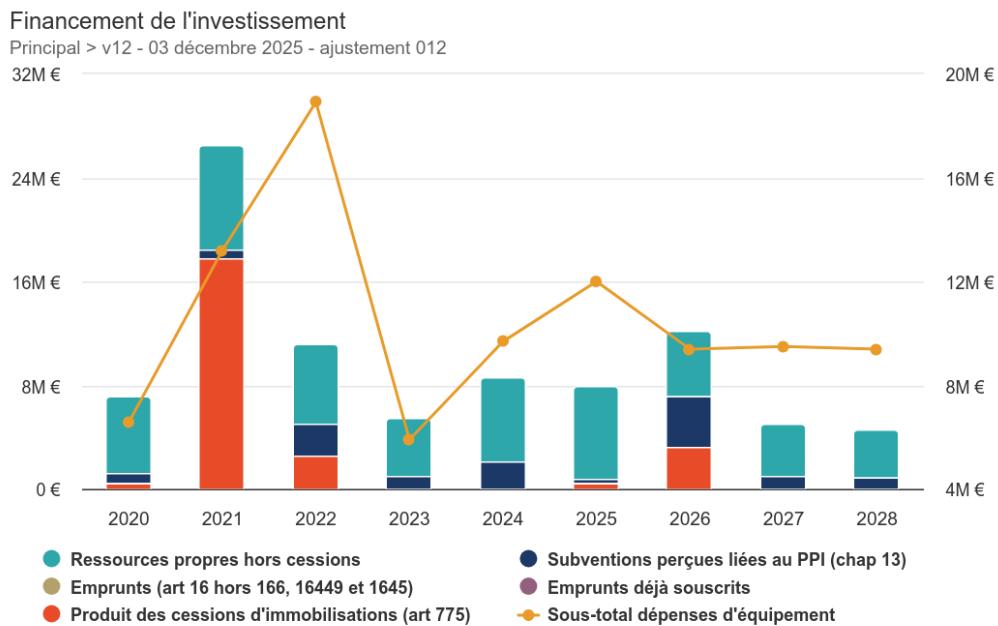
- Répondre au déploiement du système de vidéosurveillance de la collectivité ;
- Améliorer le cadre de travail et les nécessités de services (bureaux, vestiaires, salle de réunion).

➤ **AP n° 10 : LE CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE pour 4,5 M€**

- Ce contrat a pour objet la réalisation d'actions d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments municipaux. Il comprendra également l'exploitation-maintenance des ouvrages en crédits de fonctionnement.

Le financement des investissements

Les chiffrages indiqués anticipent les bascules budgétaires relatives aux reports ni les ajustements d'AP-CP qui vont intervenir en fin d'exercice 2025.



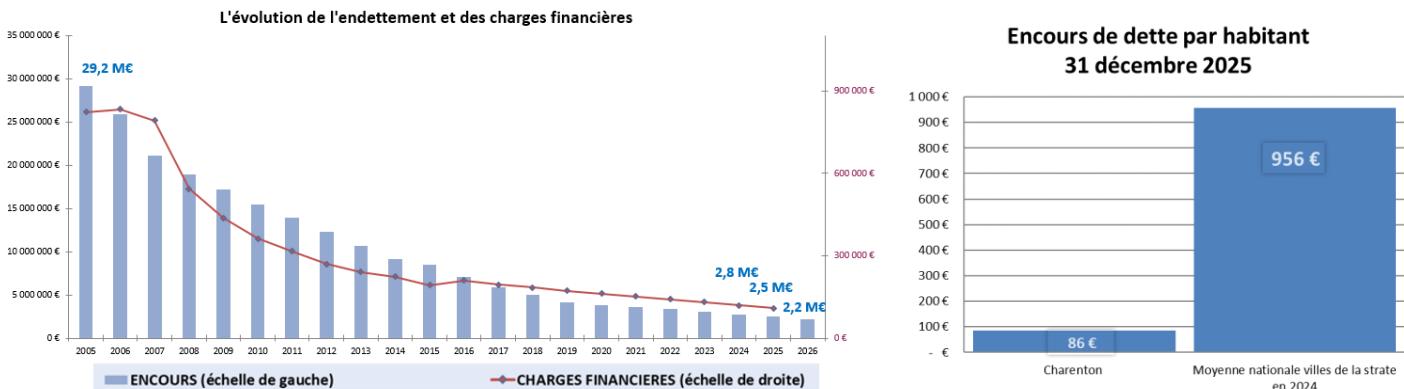
TYPE OPERATION	Montants 2025 (en M€)	Montants 2026 (en M€)	Montants 2027 (en M€)	Montants 2028 (en M€)
DEPENSES	11,9	8,1	9,5	3,6
Plan vélo	AP-CP	0,2	0,2	
Rénovation école Briand	AP-CP	2,0	0,8	0,0
Parc de l'Hôtel de ville	AP-CP	0,7	0,1	
Stade Guérin	AP-CP	0,1	0,0	
Aménagement Jean Jaurès	AP-CP	0,2	0,3	0,0
Coupole Marseillais Végétalisation	AP-CP	0,9	1,3	3,0
Voute Delmas	AP-CP	0,0	0,1	
Extension du CSU	AP-CP	0,7	0,2	0,0
Contrat de performance énergétique	AP-CP	2,1	1,1	1,3
Zac de Bercy	Opérations	0,0	0,1	1,0
Aménagement du 14 rue Marty	Opérations	0,5	0,1	
Acquisitions foncières	Opérations	0,0	0,0	0,3
Square du 11 novembre	Opérations	0,6	0,1	
Surcharges foncières	Opérations	0,1	0,3	0,3
Vidéoprotection	Opérations	0,3	0,2	0,3
Acquisitions fonds de commerce	Opérations	0,0	0,0	0,3
Aménagement bureau Service Sports	Opérations	0,0	0,0	
Travaux espaces verts rue de la Cerisaie	Opérations	0,1	0,1	
Travaux voirie Cours Ecoles	Opérations	0,1	0,1	
Participation BSPP	PGER	0,1	0,1	0,1
Investissements diffus - Autres services	PGER	0,8	0,8	0,8
Investissements diffus - Services techniques	PGER	2,2	2,2	2,2
RECETTES	11,9	8,1	9,5	3,6
FCTVA		2,1	1,9	1,5
SUBVENTIONS		0,4	3,9	1,0
FONDS PROPRES HORS CESSIONS		9,4	2,2	1,2

Nota : Les montants des AP-CP seront actualisés lors du conseil municipal de février 2026, en particulier pour certaines opérations dont les calendriers sont modifiés

D. La dette

La dette n'a cessé de diminuer depuis 2005. Pour la 20ème année consécutive, la Ville n'a pas contracté de nouvel emprunt pour réaliser ses investissements en 2025 (hors reprise de la dette qui avait été contractée par l'ex communauté de communes).

L'encours de dette par habitant est inférieur de plus de 11 fois au niveau moyen des communes de même strate (20 000 – 50 000 habitants) avec un niveau de 86 € par habitant contre 956 €.



Au 31 décembre 2025, son encours global atteindra à 2,48 M€, puis 2,18 M€ fin 2026. Le niveau de charges en intérêts est réduit, il s'élève en effet à 108 K€ en 2025 et 97 K€ en 2026.

Le niveau annuel de l'annuité de dette s'établira de 2024 à 2026 à 401 K€. Son niveau descendra à 331 K€ en 2027 et à 307 K€ à partir de 2028 du fait du remboursement du prêt contracté auprès du Crédit Agricole. En 2035, la ville aura terminé le remboursement le remboursement de l'intégralité de ses prêts.

Ce très faible niveau d'endettement permet à la commune de Charenton d'enregistrer un faible ratio de désendettement. La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre le niveau d'épargne dégagée et l'encours de dette.

Il s'est élevé à 0,9 ans en 2023, 0,6 ans en 2024 et devrait se situer à 0,5 ans en 2025, ce qui signifie que la ville serait en mesure de rembourser l'intégralité de sa dette en moins d'une année en y consacrant son épargne brute. Selon la prospective financière, la capacité de désendettement serait de 0,7 en 2026.

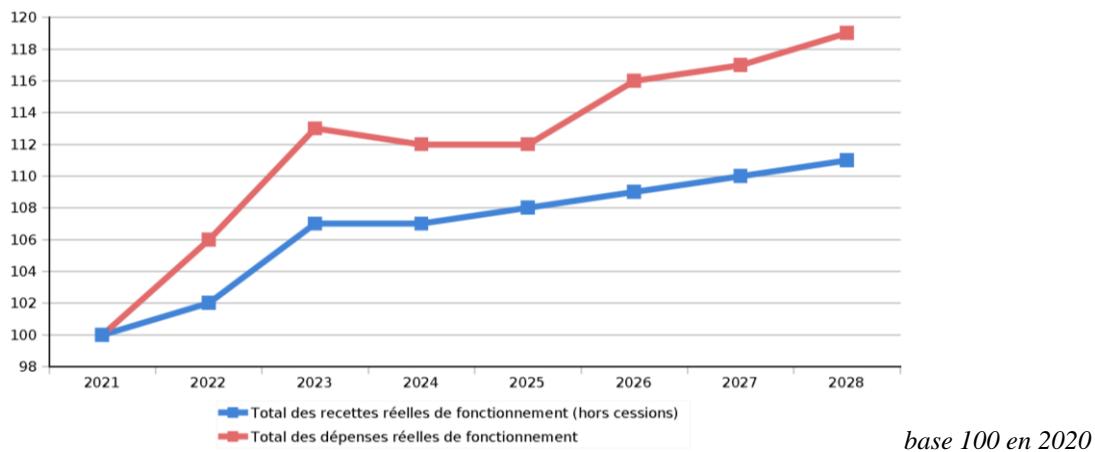
La dette de la ville de Charenton n'est pas à risque, et 100% de son encours est classé A selon la classification Gissler établie en 2009 suite à la crise des emportons structurés.

La ville a toujours veillé à une répartition équilibrée entre ses prêteurs et ses types de taux variables ou fixes. Toutefois, l'extinction de la dette chaque année a ramené la répartition à 100 % sur des taux fixes. Le taux moyen de la dette se situera à 3,95 % au 31/12/2025. La ville détient encore 3 lignes de prêts ainsi réparties :

Prêteur	Année de réalisation	Capital restant dû au 01/01/2026	Durée résiduelle (en années)	Taux	Montant initial	Charte de bonne conduite
Crédit Foncier	2004	969 256 €	9,08 ans	Taux fixe à 4.19 %	2 038 707 €	1A
Crédit Foncier	2004	1 401 067 €	8,08 ans	Taux fixe à 3.76 %	3 353 658 €	1A
CREDIT AGRICOLE	2016	114 000 €	1,05 ans	Taux fixe à 4.1 %	843 978 €	1A
Total général			2 484 324 €			6 236 343 €

E. Les équilibres financiers de la ville

Evolution des dépenses et des recettes hors cessions



Les niveaux de l'épargne brute se sont maintenus au-delà de 10% jusqu'en 2021, et chutent depuis 2022 : sous les effets de la crise énergétique et de l'inflation, l'épargne brute a atteint 6,6% (à 4,36 M€) en 2022 et a continué de diminuer en 2023 à 4,8% (3,34 M€).

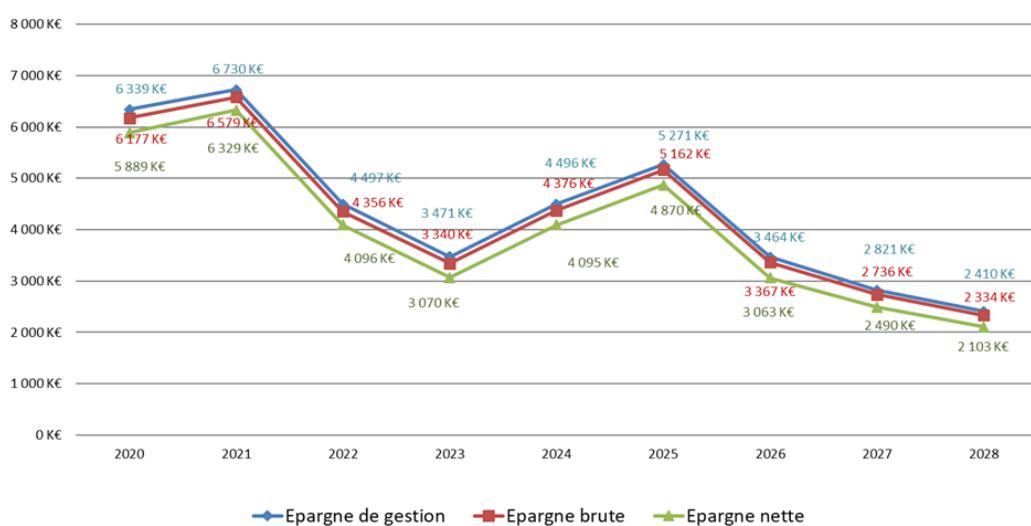
La dégradation des épargnes provient d'une évolution des dépenses plus rapide que celle des recettes, dénommé effet ciseau : entre 2020 et 2023, les recettes de fonctionnement hors cessions ont progressé de + 6,16 M€ (+9,74%), en deçà de la croissance des dépenses de +8,99 M€ (+15,77%), d'où un net recul des marges de manœuvre.

En 2024 la légère baisse des dépenses de fonctionnement (-0,89 %), notamment constatée sur les charges à caractère général, combinée au maintien des recettes de fonctionnement (+0,64%), portées par la croissance des bases de TFB a permis d'enrayer la chute de l'épargne brute qui s'est redressée à 4,38 M€, soit un taux d'épargne brute de 6,57 %.

Le niveau d'épargne brute attendu pour 2025 devrait encore se redresser à 5,16 M€ pour atteindre un taux de 7,32 %, et ce malgré la ponction opérée par le premier DILICO (788 K€) et l'augmentation du taux des cotisations patronales de la CNRACL, montrant ainsi la détermination de la ville à préserver son autofinancement, par un cadrage budgétaire précis et un recul de la masse salariale.

Le niveau d'épargne de la commune 2026 sera marqué par une ponction plus marquée du DILICO, ainsi que par l'augmentation continue des taux de cotisations patronales de la CNRACL et devrait ainsi redescendre à 3,37 M€ soit un taux de 4,74 %, toujours sous le seuil des 8 % (seuil limite retenu par la doctrine financière locale).

Evolution des épargnes



Afin d'assurer sa sécurité financière, d'investir et de permettre aux budgets de s'équilibrer sans avoir à recourir à une augmentation de la fiscalité, la ville a conservé ses excédents de fonctionnement. Néanmoins, et compte tenu de la baisse de ses marges de manœuvre, la ville a puisé dans ceux-ci lors des exercices passés, passant de 33,8 M€ début 2022 à 20,1 M€ fin 2025 :

- 2022 : -7,7 M€
- 2023 : - 1,0 M€
- 2024 : -1,0 M€
- 2025 : -4,1 M€ (sous réserve de l'exécution budgétaire de fin d'année).

La situation financière de la ville a connu une dégradation marquée depuis la fin des années 2010, en raison de mesures imposées aux collectivités (suppression de la DGF, montée de la péréquation, création de la Métropole du Grand Paris, création du DILICO), ou de situations subies par celles-ci (crise sanitaire, pic inflationniste).

Cette tendance va perdurer, du fait de la nécessité pour l'Etat de redresser ses finances publiques, avec l'association des collectivités à de nouveaux efforts afin de converger vers les critères de Maastricht, fragilisant ainsi notre modèle financier fondé sur une fiscalité stable et une capacité d'investissement préservée.

Afin de préserver la santé financière de la commune, sans augmentation de la fiscalité tout en préservant ses investissements, la commune de Charenton a pu faire appel au fonds de roulement qu'elle avait su constituer. Bien au-delà, elle a systématiquement piloté ses budgets en faisant d'importants efforts pour limiter ses dépenses de fonctionnement, et a cherché à optimiser toutes ses ressources en faisant notamment appel à tous les types de financements partenariaux.

4. LES POLITIQUES SECTORIELLES – PERSPECTIVES 2026

A. Le pôle Patrimoine, Aménagement et Développement Durable

Patrimoine

Bâtiments communaux

Aménagement de bureaux au sein du 49 rue de Paris en lieu et place des salles associatives A3A

La consultation des entreprises dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement des bureaux du Pôle JASC doit être menée courant du premier trimestre 2026 pour un lancement des travaux au printemps permettant ainsi de réceptionner l'opération pour la fin de l'année

Création de vestiaires au Stade Henri Guérin

Le cabinet JEK, cabinet de maîtrise d'œuvre en contrat avec la Ville est missionnée sur une étude de faisabilité en vue de la construction de nouveaux vestiaires sportifs au stade Henri Guérin. Les modulaires en place ne sont plus adaptés pour l'accueil des clubs. Une réhabilitation de locaux n'est plus envisageable après plusieurs campagnes de travaux au travers des années. La Ville est ainsi enclue à étudier le projet de construction d'un nouvel équipement. Les premiers éléments recueillis dans le cadre de la pré-programmation montrent le besoin de disposer de 4 vestiaires joueurs, deux vestiaires arbitres, de 2 groupes sanitaires, d'une salle de réunion et formation, d'un bureau éventuel pour le club d'athlétisme. A l'issue de l'étude de faisabilité, une estimation du coût global des travaux devra être transmise à la Ville. Cette estimation permettra de valider ou modifier le programme de travaux. Le programme architectural calé et validé, les phases d'études du projet pourront être lancées en escomptant un début de travaux davantage sur le dernier trimestre 2026.

Travaux liés au programme CPE

La société CRAM doit dans le cadre de la troisième année de son contrat finaliser le programme ambitieux de travaux pour atteindre et générer de nouvelles économies d'énergie pour la Ville : la rénovation de la chaufferie de l'école maternelle Conflans avec mise en place de la supervision à distance, le remplacement des centrales de traitements d'air à l'école maternelle du champ des alouettes. Nombreux sites seront équipés de sondes et d'un système de supervision à distance : école Desnos, les bâtiments culturels arts plastiques, musée, conservatoire, les espaces sportifs tels que l'escrime, le stade Charentonneau. La reprise des chaudières du CTM, le remplacement des convecteurs avec détecteurs de présence au centre Alexandre Portier sont également inscrits au programme 2026.

Le suivi au quotidien de l'exploitation du chauffage dans les bâtiments de la Ville, des demandes diverses de dépannages s'inscrit dans les activités du service patrimoine bâti.

PGER

Des projets tels que la réalisation d'un abri solaire sur la cour du 3^{ème} étage de l'école Aristide Briand, la réfection des circulations en peinture, des sol et éclairage à la résidence Jeanne d'Albret, la rénovation de la maison des associations Maurice Brouquier, la rénovation de l'épicerie sociale, la continuité de la campagne de travaux de peinture à l'école élémentaire Desnos, ainsi que des aménagements à la crèche de Bordeaux, pas moins d'une centaine de demandes ont été chiffrées et doivent être présentées lors des prochains débats budgétaires 2026.

Les actions d'entretien du patrimoine

La régie bâtiments est intervenue, cette année 2025, sur des nombreuses demandes de dépannages, petits travaux dans le cadre de la maintenance du patrimoine bâti et la réparation (maçonnerie, petits ouvrages de menuiseries et quincaillerie, plomberie, électricité, serrurerie, peinture). La dynamique de mise en place de leds lors des relamping, de développement d'équipement pour réduire les débits d'eau dans les établissements est en cours ce pour compléter la démarche d'économies d'énergies portée par la Ville.

Le magasin est dans une démarche de gestion optimale des stocks et gestion des matériaux et matériels nécessaires aux activités du service s'étend progressivement vers les activités assurées par le service voirie.

Le secteur maintenance et commission de sécurité en charge du suivi des contrats a assuré comme chaque année le suivi de la maintenance préventive obligatoire et actions curatives sur 60 bâtiments :

- Maintenance des aires de jeux dans les cours d'écoles et crèches
- Maintenance des alarmes incendies, systèmes de désenfumage, extincteurs, groupes électrogènes, sprinkler
- Maintenance des alarmes intrusion, dont le nouveau matériel est en cours de déploiement
- Maintenance des portes et portails automatiques
- Maintenance des ascenseurs
- Maintenance des systèmes de ventilation
- Maintenance annuelle des installations électriques
- Maintenance des pompes de relevages
- Suivi des contrôles périodiques obligatoires assurés par un bureau de contrôle (gaz, électricité, moyens de secours, aires de jeux, outillages, matériels de levage)
- Petits travaux de serrureries, vitreries
- Mise en place de contrôle d'accès, paramétrages, suivi des installations et logiciels, codes, cartes, badges

Le secteur nettoiement et acquisition de produits d'entretien a travaillé tout au long de l'année sur la perspective d'optimiser la gestion des stocks de produits d'entretien et consommables d'hygiène dans les établissements. La démarche s'inscrit dans une volonté de réduction des stocks excessifs, la perte des produits périmés. Une simplification de la liste des produits est en cours afin de mieux gérer les demandes et les commandes. La perspective d'acquérir des produits ECOLABEL, produits écologiques est en cours de développement en coordination avec la Direction de la transition et stratégie.

Voirie

Vidéoprotection

Il s'agit de poursuivre l'action de la Ville entreprise pour développer les dispositifs de vidéoprotection sur son territoire, avec la création de tranchées équipées de fourreaux pour permettre l'ajout de futures caméras

Dans ce cadre, il conviendra de poursuivre les échanges avec le service de la Police municipale afin de définir les sites et espaces à traiter et les modalités de réalisation en termes d'infrastructures.

Etudes pour le réaménagement d'espaces publics

- Requalification de la place de la Coupole : il s'agira de finaliser les études de conception du réaménagement de la place, phase 2 du projet de requalification du quartier Valmy-Liberté après celles de la place des Marseillais. Les études de portance et de réfection de l'étanchéité qui doivent s'achever en 2025 vont permettre le calage du projet d'aménagement paysager avec l'objectif d'un démarrage des travaux au premier semestre 2026.
- Etude de réaménagement de la rue des Bordeaux, dans sa section comprise entre la rue de Paris et la rue de Conflans : Il s'agira de développer les premières réflexions menées en 2025 sur les attendus de l'aménagement et d'analyser en détails les possibilités de réaménagement de cette portion de la voie en tenant compte de l'encombrement du sous-sol en termes de réseaux, des possibilités de renouvellement de l'alignement d'arbres existant, de compatibilité avec les évolutions éventuelles du plan de circulation dans le quartier, de l'offre de stationnement...
- Poursuite de la réflexion sur les économies possibles de la ressource « eau » : avec par exemple la mise en place de cuves de récupération des eaux pluviales afin de pourvoir à l'arrosage des espaces verts et au nettoiement de la voirie.

Plan Vélo

Accompagnement des études menées par le Département sur l'amélioration de la liaison cycliste quai des Carrières entre le pont de l'île Martinet et le rond-point Victor Hugo notamment au niveau des jonctions aux extrémités du projet départemental.

Poursuite de l'observation du fonctionnement du réseau des pistes cyclables sur l'ensemble de la Ville :

- Accompagner l'évolution actuelle des déplacements et faciliter la pratique du vélo par des aménagements et des services adaptés ;
- Répondre aux besoins en termes de sécurité, continuité, efficacité, cohabitation et anticipation de l'arrivée des nouveaux usagers.

Aires de jeux

Il s'agit ici de poursuivre le plan pluriannuel de rénovation des aires de jeux entrepris en 2024 avec le square du Cardinal de Richelieu, et complété en 2025 par le renouvellement de l'aire de jeu « Pré-adolescent » du parc de Conflans pour la transformer en un espace type « Street Work Out ».

Marché de mobiliers urbains

Il s'agira ici de poursuivre la gestion de la nouvelle concession de mobiliers urbains publicitaires avec la finalisation des derniers mobiliers restant à installer : totems commerciaux, derniers MUPI à installer.

Concession de service public de stationnement payant

Il s'agira ici de poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle concession de stationnement payant entrée en vigueur depuis le 1^{er} avril 2025 avec la réalisation des investissements prévus au contrat.

Eclairage public

Travaux de modernisation de l'éclairage public dans la perspective d'économie d'énergie et de sobriété énergétique avec passage à Led du matériel et installation de solution de matériel solaire ;

Il s'agira ici de réaliser les travaux de modernisation des derniers points lumineux situés dans les espaces privés de la commune (cour d'écoles, parcelles extérieures des bâtiments communaux...) dont le diagnostic a été effectué en 2025 et les possibilités d'extension de matériel solaire notamment le long du chemin du Halage.

Gestion des déchets

Concertation avec le Territoire Paris Est Marne et Bois pour la poursuite de sa campagne d'installation de Big Belly et de point d'apport volontaire biodéchets, au titre de sa compétence de la gestion des déchets.

Exploitation et entretien du patrimoine voirie

Les investissements réalisés sont accompagnés d'action d'entretien et de maintenance. Ainsi, l'entretien et l'exploitation du patrimoine voirie seront assurées par les principales actions suivantes :

- Travaux d'entretien de la voirie (réfection et réparation des chaussées et trottoirs) dans le cadre du bail de travaux de voirie
- Travaux d'entretien des marquages au sol dans le cadre du marché dédié à ce type d'interventions
- Travaux d'entretien du réseau d'éclairage public dans le cadre du Marché de Performance Energétique
- Vérification et entretien des ouvrages de protection incendie (bouches et poteaux incendie)
- Maintenance et contrôle des installations : pompes de relevage, fontainerie...
- Intervention de la régie Voirie pour la conservation de l'espace public avec l'acquisition des équipements nécessaires : panneaux de signalisation, mobiliers urbains, matériaux pour intervention de réparation...
- Nettoiement de l'espace public dans le cadre du marché de propreté des espaces publics.

Nature et jardins

Place des Marseillais

Suite de l'aménagement achevé en 2025 avec le suivi de l'entretien des végétaux du réaménagement de la place des Marseillais. Il s'agira ici de suivre les prestations d'entretien dues par le titulaire du marché d'aménagement paysager de la place dans le cadre des travaux réalisés en 2024-2025. Le titulaire a en charge l'entretien des espaces végétalisés pendant 2 ans à l'issue de la réception du chantier.

Etudes pour implantation de nouveaux jardins partagés

Il s'agira ici d'étudier les sites qui pourraient accueillir de nouveaux jardins partagés.

Travaux de désimperméabilisations des sols

- Cour de l'école du Port aux Lions : poursuite de l'étude de réaménagement de la cour de cette école initiée au quatrième trimestre 2024 et dans le cadre de la concertation avec les enseignants engagée en 2025 avec l'objectif de finaliser les études et la conception de la cour et des travaux envisagés à l'été 2026 avec des objectifs de déminéralisation et de végétalisation.
- Cimetières Valmy et Ancien : poursuite la végétalisation des allées des cimetières.
- Déminéralisation et végétalisation de sites : poursuite la démarche de recherche de sites dont il est possible d'envisager une déminéralisation et une végétalisation tout en conservant les fonctions d'usages attendues notamment les cheminements des piétons et s'inscrivant dans la concrétisation du maillage des trames vertes de la Ville.

Exploitation et entretien du patrimoine végétal et arboré

L'entretien et l'exploitation du patrimoine végétal existant et crée dans le cadre des opérations d'investissement de déminéralisation et végétalisation seront assurées par les principales actions suivantes :

- Acquisition de végétaux pour maintenir les espaces végétalisés
- Acquisition de matériel pour l'entretien du réseau d'arrosage automatique
- Acquisition des matériels et matériaux pour l'entretien des parterres végétalisés
- Travaux d'élagage et tailles des arbres
- Intervention des équipes du service Nature et jardins pour l'entretien des espaces végétalisés
- Diagnostic et suivi de l'état phytosanitaire du patrimoine arboré et végétal
- Suivi des entreprises missionnées pour les opérations d'élagage et de désherbage, dans la cadre de la gestion externalisée de certains espaces publics

Garage

- Poursuite du renouvellement du parc automobile de la Ville en s'appuyant sur l'acquisition de véhicules à énergie propre
- Exploitation du parc automobile, dont l'entretien des véhicules passe par l'acquisition des pièces détachées pour effectuer les réparations, la réalisation des contrôles techniques et l'acquisition des matériels et produits nécessaires pour réaliser l'entretien des véhicules

Aménagement

Urbanisme-Études et Faisabilités

- Poursuite des procédures administratives de la ZAC Charenton -Bercy (DUP...) : instruction et premier financement à l'aménageur de la quote-part communale pour les infrastructures
- Démarrage de l'étude ferroviaire II (avant-projet)
- Poursuite de la concertation

- Etude sur les protections phoniques par la DIRIF : présentation des 3 scénarios mi 2026

Hygiène Santé de l'Environnement Urbain

- Actions sur la qualité de l'air et contrôle alimentaire, lutte contre nuisibles

Action de Développement Economique

- Marché : déploiement des animations dans la halle
- Eco-défis
- Poursuite des animations commerciales évènementielles (marché de Noël, octobre rose, JEP, fête des enfants...)
- Reprise du restaurant l'Esplanade par l'EPT Paris Est Marne et Bois (travaux, remise en gestion)

Habitat

- Poursuite des travaux de création de 33 ascenseurs au sein de la résidence Bobillot (Valophis Habitat), avec un achèvement attendu courant 2028.
- Transformation d'un immeuble d'habitat privé en 8 logements sociaux au 12, rue Jean-Baptiste Marty (I3F)
- Transformation d'un immeuble d'habitat privé en 12 logements sociaux au 170, rue de Paris (I3F)
- Poursuite du chantier de 71 logements dont 32 sociaux au 12, rue Marius Delcher (Seqens)
- Poursuite du chantier de réhabilitation de la résidence de l'Étoile composée de 256 logements (I3F)
- Début du chantier de transformation d'un immeuble avec création de 41 logements dont 26 sociaux, une résidence mobilité et des bureaux au 2-8 avenue du Général de Gaulle (I3F)
- Poursuite du chantier de construction de 28 logements dont 8 sociaux au 162, rue de Paris (CDC habitat)

B. Le pôle famille

L'année 2026 sera marquée par la continuité des projets menés :

- Faire vivre le Projet Éducatif Territorial (ateliers par thématique, réunions du réseau éducatif)
- Requalifier une deuxième « cour vivante », cette fois ci dans une école maternelle (Port aux Lions)
- Poursuivre les campagnes de mesure de la qualité de l'air dans toutes les écoles
- Poursuivre les actions de pesée alimentaire pour lutter contre le gaspillage alimentaire et évaluer l'offre de restauration
- Faire un bilan des travaux liés au renouvellement de l'air dans une école élémentaire (Briand) en fin d'année scolaire 2026 (amélioration du confort hiver et été, économies d'énergies).

- Poursuite des réunions « Vis ma vie » au sein des équipes enfance et éducation afin d'évoquer les sources de motivation et les manques pour tenter d'y répondre. Les responsables de service se chargeront d'accompagner les équipes vers la résolution des problématiques rencontrées.

Enfance

Renouvellement du titre « Ville Amie des Enfants » (UNICEF)

Le pôle famille est pilote du plan d'actions ville amie des enfants qui court jusqu'à 2026 et qui reste au cœur de politiques transversales : plan vélo, lutte contre la pollution de l'air, réussite scolaire pour tous les enfants, égalité filles-garçons, participation des enfants, santé mentale des enfants, plan de formation croisé pour tous les professionnels intervenant auprès des 0/17 ans.

Le bilan des actions 2020-2026 a été salué par l'UNICEF qui propose à la Collectivité de renouveler son titre sur la période 2026-2032 ou de s'impliquer dans un dispositif plus souple, « Territoires d'enfance ». Cette démarche sera présentée le 6 novembre 2025 aux collectivités.

Semaine de l'Enfance autour de la Journée des Droits de l'Enfant

La 4^{ème} édition 2026 sera proposée en lien avec des enfants et jeunes désireux de participer à l'organisation

La consultation Nationale des 6/17 ans sur le thème de la santé mentale

L'UNICEF France a conçu la Consultation nationale des 6/18 ans pour mesurer l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant au quotidien et permettre aux enfants et adolescents de s'exprimer et de prendre part aux décisions qui les concernent. Sur la base d'un questionnaire d'environ 50 questions, l'UNICEF France constitue à chaque édition de nouveaux indicateurs permettant d'analyser en profondeur un sujet : cette année 2026 sera l'occasion pour les établissements accueillant du public (établissements scolaires du premier et du second degré, services enfance et jeunesse) de recueillir la parole des enfants et adolescents sur leur santé mentale.

Parallèlement, « Le jardin du dedans », un kamishibai créé par le PSYCOM, permettant d'accompagner les enfants sur la gestion des émotions et l'état de leur santé mentale, sera proposé dans les accueils de loisirs (suite à un échange de savoirs proposé en 2025 sur l'animation de l'outil auprès du personnel d'animation).

Développement durable

Les actions de développement durable se poursuivront : participation à des actions de plantations, renforcement du tri des bio déchets, poursuite d'ateliers de jardinage, pesage des aliments gaspillés, activités sur le recyclage, collectes solidaires...

Des cueillettes dans les espaces partagés pourront être également proposées ainsi que des ateliers de fabrication de pain bio ou de découverte de ruches, en lien avec les partenaires locaux.

Actions en faveur de la lecture

Les actions en faveur de la lecture seront poursuivies : aménagements de coin lecture, malles de livres selon les thèmes choisis, participation au Prix littéraire UNICEF, maintien des ateliers lecture par les 15 bénévoles retraités de l'association « Lire et faire Lire », lectures dans les médiathèques chaque mercredi et durant les vacances scolaires.

L'accueil des enfants en situation de handicap

L'accompagnement renforcé d'enfants à connaissances et besoins spécifiques sera poursuivi en accueil de loisirs, ainsi que les rendez-vous avec les familles avant d'accueillir un enfant porteur de handicap et déterminer ses besoins (accompagnement spécifique, vigilance) puis lui permettre ainsi d'intégrer l'accueil de loisirs en toute sérénité.

Des rendez-vous avec chacune famille d'enfants en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques devraient être programmés par la responsable de service Enfance et chaque direction d'accueil de loisirs concernée par l'accueil d'un enfant.

Parallèlement, depuis la loi du 27 mai 2024, le cadre légal relatif à la mission des AESH dispose explicitement que le financement des accompagnements individualisés relève de la responsabilité de l'État et met donc à sa charge l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne dans les écoles et établissements scolaires publics et privés sous contrat.

Ce principe de prise en charge par l'État demeure incontournable et sa stricte application doit être assurée pour chaque enfant bénéficiant d'une notification officielle de la MDPH et suivi à titre individuel d'un AESH. Le directeur académique a été saisi en octobre 2025 en vue de l'obtention du remboursement des heures d'accompagnement des enfants concernés sur le temps méridien par des AESH individualisés, depuis juin 2024.

Éducation

Effectifs scolaires

L'année 2026 sera marquée par une nouvelle baisse des effectifs. C'est la raison pour laquelle la Ville collabore avec le cabinet Espelia afin de mener une étude à la fois démographique et urbaine pour orienter les décisions sur ce sujet majeur. Les décisions d'affectation (dérogations, inscriptions) seront observées attentivement afin de limiter les risques de fermetures de classes dans les autres écoles à la rentrée 2026/2027.

Suivi du contrat de restauration et lancement d'un plan en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire

Le contrat de restauration suivi par la diététicienne municipale au quotidien permet de suivre l'offre au quotidien. Des animations sur l'équilibre alimentaire et visites à la cuisine centrale et chez des producteurs seront poursuivies par les enfants.

Un travail autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire entrepris en 2025 par la Ville en lien avec le prestataire Convivio, l'EPT PEMB et Ecocityzen a permis de dégager des pistes de réflexion et d'affiner le service (ajuster le % de féculents et légumes, développer les bars à salades, aménager les salles de restauration pour limiter la nuisance sonore). Le personnel de 3 écoles pilotes a également été sensibilisé à l'enjeu de lutte contre le gaspillage alimentaire.

PPMS unifiés : installation d'alertes sonores et visuelles

La circulaire du 8 juin 2023 crée un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) unifié. Le « PPMS risques majeurs » et le « PPMS attentat-intrusion » sont fusionnés dans un même document.

Le nouveau PPMS qui requiert l'aide de plusieurs services, stipule que pour l'activation du PPMS, chaque école ou établissement dispose d'au moins deux moyens d'alerte, connus, audibles de tous et partout, et distincts de l'alarme incendie, afin d'adopter la posture adaptée à la situation :

- Évacuation, mise à l'abri simple, mise à l'abri améliorée
- S'échapper/se cacher.

Des signaux sonores suivis de messages parlés (en direct ou pré-enregistrés) permettent d'attirer rapidement l'attention des personnes et de clarifier les consignes et les conduites attendues. Ils peuvent utilement être complétés par des signaux lumineux ». Une corne de brume ou sifflet sont aujourd’hui utilisés, et l’alerte « visuelle » est à ce jour facultative.

Il a cependant été décidé de mettre en place un plan pluriannuel d’installation d’alertes sonores et visuelles pour répondre à ce nouveau PPMS, à l’instar de celle de 4 Vents installée en mars 2024. En 2026, c’est l’école Port aux Lions qui devrait bénéficier de ce dispositif d’alerte.

Cours vivantes : Pasteur et Port aux Lions

Les travaux relatifs à la végétalisation de la cour de l’école Pasteur ont été réalisés durant l’été 2025. Depuis octobre 2025, le travail de concertation se poursuit à l’école Port aux Lions et a permis de dessiner plusieurs plans de requalification.

Déploiement du numérique sur les écoles

Le groupe de travail IEN/DNUM/Éducation a tenté de maintenir des rencontres régulières afin d’échanger sur les difficultés rencontrées sur les écoles, trouver des solutions pour les résoudre, et évoquer les potentielles évolutions.

Parallèlement le lien avec la conseillère pédagogique dédiée au numérique doit se poursuivre en 2026 en termes de plan de formation aux enseignants et de transmissions d’informations sur les programmes liées aux numériques à l’école et les outils dédiés.

Parcours citoyen, sportifs et culturels

Les parcours citoyens, sportifs et culturels se poursuivront en 2026.

Défi « 10 jours sans écran » avec les écoles publiques élémentaires

L’inscription à cet événement national permet de rassembler les acteurs et les familles autour de l’impact de la surexposition des enfants aux écrans. L’année 2026 réunira à nouveau les écoles, le collège et le lycée dans cette démarche avec propositions d’ateliers, de défis, d’échanges avec les enfants et les adolescents sur leurs usages des écrans et l’intervention de Serge Tisseron en mai.

C. Le pôle solidarités

Petite enfance

La Direction Petite Enfance interviendra en 2026 au sein des structures multi-accueil avec le soutien de la Caf qui financera les crèches de manière pérennisée jusqu’en 2029 grâce :

- Au renouvellement des conventions de Prestation de Service Unique (PSU) qui est versée au prorata du nombre d’heures de garde utilisées par les familles (1.7 M€ en année classique) ;
- Au renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui complète les dotations avec l’attribution d’un Bonus Territoire par place d’accueil du jeune enfant, versé au gestionnaire de l’établissement ;

L’offre d’accueil est développée, en complémentarité avec les multi-accueils gérés en régie, grâce à la réservation de places par la Ville au sein de structures privées implantées sur le territoire telles que Babilou, La Maison Bleue et People&baby. En 2026 la Ville restera très attentive à la

contractualisation et au contrôle des délégataires dans une volonté de qualité du service rendu aux Charentonnais.

Les marchés de réservation de places et les concessions Simone Veil et Bleu se poursuivent. La révision de prix du marché de réservation de places pourrait avoir un impact financier.

Suite à la mise en place depuis septembre 2025 du nouveau « Complément Mode de Garde », aide financière délivrée par la CAF aux familles employant une assistante maternelle qui a désormais mission de compenser, pour les parents, le surcoût éventuel de la garde individuelle par rapport à la garde collective, le Soutien à l'Accueil du Jeune Enfant (SAJE), aide charentonnaise pionnière de cette compensation, aura vocation à s'ajuster aux particularités charentonnaises non prises en compte par la CAF.

Suite au renouvellement du marché d'approvisionnement en denrées alimentaires en 2025, une vigilance accrue sera portée afin de contenir le coût des achats tout en garantissant la qualité et le respect de la loi Egalim. En 2026, la priorité restera donnée à l'achat de produits issus de l'agriculture biologique pour les aliments de consommation courante chez les jeunes enfants tels que les produits laitiers, les céréales et les fruits et légumes. Les viandes, œufs et poissons seront prioritairement labellisés. L'objectif de l'atteinte des 50% de produits durables sera poursuivi.

Les nouveaux services proposés aux parents et débutés en 2024 et 2025 se développeront également en 2026. Des activités partagées entre parents et enfants ainsi que des temps d'échanges sur des thèmes parentalité seront proposés régulièrement.

La Parent'aïse (lieu de jeux gratuits parents enfants jusqu'à 7 ans) proposera en partenariat avec le CCAS des groupes de paroles de parents d'enfants en situation de handicap.

Le Parcours Périnatal proposé depuis le début de la grossesse jusqu'au 6 mois de l'enfant et basé sur trois piliers fondamentaux : le bien-être, le sport et l'accompagnement personnalisé intégrera les familles ayant une naissance à venir en 2026.

En complémentarité les cycles de conférences dédiées au soutien à la parentalité se poursuivent en lien avec semaines à thèmes (Droits de l'Enfant, Parentalité, Petite Enfance, 10 jours sans écrans...).

Afin de renforcer la sécurité des structures Petite Enfance, une mise à jour des Protocoles Particuliers de Mise en Sureté (PPMS) des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) sera également effectuée en 2026. Pour cela un plan d'investissement sera projeté sur la période 2026-2029.

Centre Communal d'Action Sociale

En 2026, le pôle de développement social poursuivra la dynamique engagée en consolidant les actions structurantes mises en œuvre en 2025. L'année à venir s'inscrira dans une logique de continuité, de proximité et de renforcement du maillage territorial, afin de garantir une réponse sociale adaptée à la diversité des besoins.

Le développement de l'animation du tissu local social constituera l'un des axes majeurs de l'action du pôle. En lien étroit avec les partenaires institutionnels et associatifs, les réunions de coordination thématiques (gérontologie, sans-abrisme, santé mentale) continueront d'assurer une mise en réseau des acteurs et de renforcer la cohérence des réponses apportées aux publics. Cette démarche collective permettra de mieux anticiper les problématiques émergentes et de consolider la complémentarité entre les différents dispositifs.

Le soutien aux familles demeurera une priorité forte. Les dispositifs d'aide tels que les Pass'sport, Pass'activités, Pass'velo, Pass'énergie, Pass'électroménager ou encore le Complément Mensuel de Ressources restent adaptés aux besoins constatés. Ces aides concrètes continueront de jouer un rôle essentiel dans la lutte contre la précarité, l'accès aux loisirs, à la mobilité et à une meilleure qualité

de vie pour tous dans un objectif de cohésion sociale.

En 2026, le pôle de développement social entend aussi continuer à renforcer son action en matière de parentalité. L'association Espace Droit Famille, par le biais de permanences régulières, offre à ce titre un lieu d'écoute, d'information et de soutien aux parents confrontés à des difficultés éducatives, juridiques ou relationnelles. Dans le même esprit, la Grande Soirée des Familles, organisée chaque fin d'année, continuera de rassembler parents et enfants autour d'un spectacle mêlant réflexion et convivialité, favorisant l'échange, la discussion et la valorisation des rôles parentaux. Ces temps forts visent ainsi à renforcer le lien entre les générations et à soutenir les familles dans l'exercice de leurs fonctions éducatives, dans une approche bienveillante et participative.

La modernisation des démarches administratives se poursuivra avec la généralisation des services en ligne pour les demandes d'aides lorsque cela est possible en veillant à maintenir un accueil attentif et humain, garantissant à chaque usager un accès équitable à ses droits.

L'accueil, l'information et l'orientation des publics demeureront au cœur de la démarche du pôle. L'objectif reste de repérer et d'accompagner les personnes isolées, "invisibles" ou éloignées des dispositifs, grâce à une approche proactive d'« aller-vers ». Les missions de domiciliation et d'instruction des aides légales et facultatives continueront d'être pleinement mobilisées pour prévenir le non-recours et favoriser l'inclusion sociale.

Ainsi, à travers la coordination des acteurs, la modernisation des services et le renforcement du lien avec les familles, le pôle de développement social poursuivra son engagement pour un territoire plus solidaire, inclusif et attentif aux besoins de chacun. L'accompagnement des situations individuelles, dans un contexte de pénurie de travailleurs sociaux au Conseil départemental, chef de file de l'Action sociale, nécessitera une mobilisation des ressources humaines.

La réflexion autour d'une démarche de cohésion sociale s'appuyant sur l'accès aux savoirs et à la culture ainsi qu'aux échanges continuera d'être menée et pourra s'appuyer sur un projet de lieux d'échanges et de rencontres.

Par ailleurs, le marché de la livraison des repas à domicile sera relancé en janvier 2026. L'appel d'offres mettra l'accent sur la qualité des menus et des repas ainsi que sur la possibilité et le respect des choix des bénéficiaires.

Santé et handicap

Le dispositif de « Sport sur ordonnance » s'étend et intègre un programme pluri-partenarial plus large de soutien à la parentalité et à la maternité, dans le cadre de l'attention portée aux « 1000 premiers jours » en proposant un parcours d'accompagnement des futures et nouvelles mamans et leurs jeunes enfants. Ainsi, après un lancement du Parcours Périnatal en juin 2025, l'ensemble du programme est déployé. Ce parcours sera à pérenniser et développer en 2026 selon le retour d'expérience des participants.

Le dispositif « Sport sur ordonnance » devra poursuivre son développement en 2026 notamment au regard des bienfaits sur la santé mentale des jeunes, enjeu de santé publique actuel.

Le CCAS poursuit et poursuivra en 2026 son soutien permettant de favoriser un rapprochement avec le Service de Soins Infirmiers à Domicile géré par la CLAPA. Ainsi, le renouvellement du CPOM en 2025 a anticipé un changement de structure juridique de la nouvelle entité en portant son échéance au 31 décembre 2029.

L'année 2025 a vu le maintien de Charenton-le-Pont en zone d'action complémentaire (ZAC), marquant une stabilisation de sa situation médicale notamment grâce à l'ouverture du Pôle médical Gravelle en début d'année. Aussi, il convient de penser que les aides à l'investissement immobilier, pour la création ou l'extension de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles seront plus difficiles à

mobiliser auprès des financeurs.

Sur le plan individuel, les médecins pourront néanmoins bénéficier d'un accompagnement personnalisé via l'URPS et également de l'aide financière municipale à l'installation. Ce « zonage médical » étant réactualisé tous les deux ans, le soutien de la municipalité aux projets d'installation des professionnels de santé s'avère donc essentiel durant cette période.

Le groupe de paroles "parents d'enfants en situation de handicap" a démarré à l'été 2025. L'objectif est de trouver un soutien entre pairs mais également de repérer des besoins non-couverts. Les propositions de ce groupe seront reçues avec attention. Parallèlement, une réflexion sera menée pour étendre le complément mensuel de ressources aux enfants en situation de handicap.

Le déploiement de l'utilisation de la salle multisensorielle de la Résidence Jeanne d'Albret à tous les publics quel que soit leur âge et leur situation est un objectif de l'année 2026.

Enfin, le projet de création dans le cadre de la ZAC Bercy, d'une résidence accueil destinée à héberger des malades psychiques stabilisés poursuivra sa dynamique. Après l'appel à manifestation d'intérêt et le processus de désignation du futur gestionnaire retenu fin 2025, l'année 2026 sera consacrée à affiner le partenariat avec les acteurs locaux.

D. Le pôle culture, sports, jeunesse, médiation prévention

Culture

Médiathèques

Poursuite du développement de l'accès à la lecture pour les publics empêchés

- Extension du prix littéraire inclusif à d'autres partenaires (Librairie la Vie immédiate de Charenton) et participants (participants au cours de conversation en français)
- Développement d'un projet avec la classe de collégiens allophone (UPE2A) du collège Edmond Nocard de Saint-Maurice, les patients de l'hôpital de Saint-Maurice, les résidents de la RPA Jeanne d'Albret et de l'EPHAD Gabrielle d'Estrées sur la création de cartes postales qui seront exposées à la médiathèque des Quais

Poursuite de l'accessibilité au numérique

- Refonte du portail des médiathèques pour plus d'accessibilité et une mise en valeur de toutes les ressources numériques notamment celles des médiathèques et du Département (les ressources Eurêka)
- Poursuite des aides individualisées pour les usagers
- Modification des procédures de la régie de recettes des médiathèques : Paiement sur facture émise par la Trésorerie, avec possibilité de payer en ligne via DGFIP.

Poursuite des partenariats

- Dans le cadre des ateliers de conversation en français, développement des partenariats avec l'association des Familles Charentonnaises et le Secours catholique
- Réflexion sur la constitution d'un guide du lecteur en partenariat avec les professeurs et les élèves de l'atelier d'arts plastiques Pierre Soulages
- Développement du partenariat avec les Archives Départementales avec l'organisation d'ateliers d'initiation à la recherche généalogique pour les adultes et d'une exposition sur la thématique

de l'histoire des congés payés en Val-de-Marne

- Développement du partenariat avec la Société d'histoire et d'archéologie de Charenton-Saint Maurice au cours des Journées européennes du patrimoine sur la mise en valeur du fonds patrimonial des médiathèques et sur l'histoire de la Ville.

Développement de nouvelles actions en direction du tout public

- Création d'un fonds local musical val-de-marnais en lien avec l'animation « Les notes Val de Marnaises »
- Création d'une nouvelle animation « les siestes poétiques » sur la pause méridienne : lecture de poésies ou textes courts dans une ambiance feutrée

Conservatoire

Favoriser l'accessibilité

- Poursuite de l'ensemble des missions de rayonnement pédagogique artistique et musical sur le territoire.
- Poursuite du parcours culturel avec son ouverture aux crèches du territoire et RPE
- Poursuite des ITS avec objectif de recrutement, afin de répondre à la demande des écoles maternelles.
- Développement des jumelages
- Poursuite des avant-scènes musicales au petit T2R (10) avec participation des classes de formation musicale, pour redonner du sens à cette discipline très théorique.
- Projet des concerts publics de 3^{ème} cycle
- Développement de la citoyenneté et de l'histoire en musique (concert citoyen + concerts associatifs mettant en exergue certains compositeurs méconnus (Britten) à travers des talents musicaux du conservatoire, reconnus internationalement (Maxime ZECCHINI) avec la venue de l'orchestre Pasdeloup.

Enseignement/formation

- Recrutement d'un nouveau chef d'orchestre en résidence permettant d'élargir la transversalité avec diverses associations artistiques du territoire.
- Planification et regroupement des cours de théâtre intégralement sur le site unique du T2R le mercredi de 13h00 à 19h00 afin de profiter davantage de la proposition artistique du lieu, de faciliter le regroupement des élèves pour la réalisation de divers projets, de partager la scène avec des artistes en résidence.
- Réorganisation des auditions de classe (MÜNCH en musique) pour la continuité et la consolidation des liens pédagogiques, culturels et sociaux parents/professeurs / élèves permettant aussi de rendre la parole au jeune public apprenant et de contribuer à l'amélioration du suivi pédagogique des élèves.

Actions partenariales transverses

- Organisation de master classes en coût partagé avec le T2R autour de la musique brésilienne et de l'improvisation jazz, avec restitutions en avant-scène des spectacles des artistes invités au T2R

- Poursuite de la participation musicale du conservatoire aux divers évènements et commémorations organisés par la ville sur le territoire. (08/05)
- Participation musicale des chorales du conservatoire associées à la programmation d'artistes invités au T2R (opéra mal bouffe)
- Projet d'un concert hyper territorial à l'église Saint-Pierre/Chapelle de Conflans « musique renaissance » avec les classes de luths, flûte à bec et clavecin des conservatoires de Joinville-le-Pont, Le Perreux sur Marne, Bry sur Marne et Charenton-le-Pont
- Projet de diffusion d'un ensemble transversal de hautbois bassons des conservatoires de Bry et Charenton à l'église saint-Pierre.

Gestion administrative et Prévention santé des agents

- Finalisation du projet d'établissement autour de l'EAC (Education Artistique et Culturel) en vue d'une demande de classement.
- Réflexion sur une demande de Classement du conservatoire (CRC) afin de développer son rayonnement sur le territoire et prétendre à des subventions pour divers projets territoriaux.
- Poursuite de l'entretien de l'ERP dans le respect de la transition écologique (électricité LED dans l'ensemble de l'école), entretien des gaines de ventilation et réflexion avec le service prévention de la DRH, sur l'insonorisation de certaines salles de classe afin de privilégier les EPC aux EPI.
- Réorganisation des inscriptions et réinscriptions avec responsabilisation des enseignants pour une meilleure communication avec les familles des élèves

Archives

Gestion des fonds d'archives physiques

- Continuation du traitement de l'arriéré :
 - Les archives de l'ancienne communauté de communes situées rue de Valmy, du Service des Finances et celles au sous-sol du 49 rue de Paris.
 - Prise en charge des versements réalisés en 2025 (organisation du classement et de la conservation) et prise en charge des nouveaux versements. Les dépôts d'archives rue Jean-Baptiste Marty feront l'objet d'une sélection et d'une planification en 2026. Sont déjà pressenties pour transférer les archives définitives de l'Atelier Pierre Soulages (2 ml) et celles de l'urbanisme (environ 54 ml). Certaines archives du Pôle Solidarités et des Ressources humaines pourraient également y être transférées si cela s'avère pertinent d'un point de vue organisationnel.
 - Les archives dont le délai de conservation n'excède pas 10 ans resteront dans les locaux de préarchivage lorsqu'ils existent.
- Poursuite des actions d'accompagnement et de sensibilisation au sein des services de la ville.
- Recrutement de deux nouveaux stagiaires de master, pour participer notamment au traitement de l'arriéré et étude des possibilités de recrutement d'un assistant archiviste professionnel en vue du départ à la retraite de l'assistante administrative.
- Finalisation du récolelement réglementaire post-électoral.

Gestion du sinistre dans le magasin 3 Sully (moisissures)

- Poursuite des éliminations
- Démontage des rayonnages en bois et remplacement par des rayonnages métalliques
- Décontamination des archives

Communication des archives

- Poursuite de l'informatisation et de la normalisation des inventaires d'archives en vue, notamment, de leur mise en ligne
- Réflexion en cours sur l'évolution possible du logiciel métier avec l'intégration de fonctionnalités Web (acquisition d'Avenio Web)
- Une recherche de subvention est en cours pour la numérisation des collections de cartes postales et photographies anciennes, dans le cadre du bicentenaire de la photographie qui sera célébré à partir de septembre 2026.

Valorisation patrimoniale

- JEP 2026 : une réflexion est engagée pour définir la faisabilité des projets d'animation.
- Parcours « histoire de Charenton au travers des bâtiments », en lien avec les médiathèques.
- Candidature à l'appel à projet du Ministère de la Culture pour obtenir la labellisation « Bicentenaire de la photographie »

Arts plastiques

- Conception et élaboration du projet d'établissement 2026- 2029
- Reconnaissance, légitimation et identification de l'atelier sous le titre d'école d'art.
- Développement du nombre des effectifs dans le contexte de l'évolution de la population charentonnaise : atelier à roulettes, partenariats (lieux et artistes invités)
- Restructuration de l'offre pédagogique de l'atelier : pôle graphique et pôle volume pour équilibrer quotité heures de cours et recettes.
- Création d'un nouveau cours de céramique à la rentrée de 2026.
- Consolidation de l'intégration de la nouvelle direction à l'équipe de travail de l'ANEAT. Notamment pour l'actualisation de la Charte des écoles d'art.
- Renforcement de la dimension partenariale local, régionale, nationale ainsi que de l'élaboration des projets transverses avec les autres services culturels de la ville : médiathèques, espace Art et Liberté, conservatoire, T2R, archives et avec les sections jeunesse et sports.

Espace art & liberté

- Développer « Micro-Folie » : renforcer et développer les animations autour des expositions avec l'outil Micro-Folie
- Renforcer la communication des expositions : poursuite du développement de la visibilité

numérique et de la communication des évènements : expositions en ligne, vidéos mises en ligne sur les réseaux sociaux, mise en place d'une soirée micro-folie sur le thème de l'exposition en cours, etc.

- Faciliter le montage et la logistique des expositions : valoriser les évènements et l'expérience acquise par l'équipe dans l'organisation et la présentation des expositions par un soutien logistique consolidé

Théâtre

- Consolider la fréquentation du public socle tout en attirant les 15–29 ans
- Poursuivre le développement des actions artistiques participatives
- Maintenir une politique tarifaire équitable et accessible
- Développer la communication et la reconnaissance institutionnelle du projet
- Poursuivre les démarches éco-responsables et la mutualisation inter-théâtres.

Le T2R aborde cette nouvelle phase avec une identité désormais claire : un théâtre de création, d'éducation artistique et d'ancrage territorial, à la fois rigoureux, ouvert et durable.

Jeunesse

Le service Jeunesse poursuivra les actions favorisant la participation, la créativité et l'autonomie des jeunes autour de quatre priorités :

- Découvertes et loisirs : favoriser l'accès aux loisirs et à la découverte pour les jeunes de 11 à 17ans.
- Culture et ouverture : développer des projets artistiques et culturels (concerts, scènes jeunes talents, ateliers créatifs).
- Familles et participation : proposer des temps partagés (soirées familles, fêtes, animations) et impliquer les jeunes dans la co-construction d'événements.
- Citoyenneté et accompagnement :
 - Renforcer les liens avec les collèges et lycées, notamment pour le suivi des collégiens exclus temporairement ;
 - Organiser l'Agora de la Jeunesse et créer un livret d'accueil du jeune collégien.
- Transition écologique : intégrer des pratiques écoresponsables dans toutes les actions.

Dans la continuité de la réorganisation du service, envisager, pour le prochain mandat des jeunes élus, d'intégrer le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) au secteur 11/17 ans, afin de renforcer la participation citoyenne et de valoriser la parole des jeunes.

Prévention

Le service Prévention continuera à se développer pour renforcer la présence éducative et l'accompagnement des jeunes et des familles.

- Consolider le partenariat avec le CCAS, notamment pour le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).
 - Développer la collaboration avec les établissements scolaires, en particulier sur

l'accueil des collégiens et lycéens exclus, le point écoute jeunes et les actions de prévention (santé, numérique, harcèlement, addictions...).

- Renforcer la coopération entre services municipaux et associations pour une meilleure cohérence des actions.
- Soutenir les parcours des 16-25 ans à travers les dispositifs BAFA et Bourse aux permis
- Développer l'accueil individuel et collectifs des 18-25ans.

Sports

Piscine – Palais des sports

- Réfection de la salle de repos des agents de la piscine
- Reprise des carrelages muraux autour du petit bassin de la piscine

Réaménagement des structures sportives du parc de Conflans

- Remplacement des jeux d'évolution par des appareils de musculation accessible à tous (projet lauréat du budget participatif)
- Réflexion sur transformation des 2 terrains de basket et foot en city-stade et skate-park

Entretien des sites

- Remplacement du rideau séparateur des salles omnisports et polyvalentes au gymnase Nelson Paillou
- Remplacement des 4 buts de basket mobiles au gymnase Nelson Paillou
- Maintenance des appareils de la salle de musculation des gymnases Tony Parker
- Acquisition de gros matériels d'entretien (autolaveuse, monobrosse, aspirateur dorsale, etc) pour différents sites sportifs
- Changement des sables dans les 2 sautoirs de la piste Stéphane Diagana

Actions et animations transverses et partenariales

- Aide logistique et organisationnelle pour le déroulement des nombreuses manifestations sportives proposées par les clubs : compétition de gymnastique, Foulées charentonaises, championnat de France UNSS Volley féminin ou encore meeting d'escrimes.

Renforcement et dynamisation des projets sportifs « Bouge avec ta classe » et « sport bien-être »

- Actions conjointes avec les autres services (jeunesse, culture, éducation, enfance...) et les clubs dans le cadre de la semaine Européenne du sport.
- Sensibilisation et accompagnement des agents dans la pratique du « sport bien-être »

E. La sécurité

Police municipale

Les priorités pour 2026 s'inscrivent dans la continuité des actions engagées en 2025 :

- Optimiser l'organisation de la police municipale en l'adaptant au contexte local et aux évolutions législatives.
- Poursuivre la collaboration avec les services partenaires : police nationale et RATP.
- Recentrer les missions sur la lutte contre les incivilités, l'ilotage et le respect de la réglementation par les débits de boissons et métiers de bouche.
- Appuyer la police nationale dans la lutte contre les stupéfiants, l'insalubrité, les violences et les dégradations.
- Maintenir les opérations de prévention contre les cambriolages.
- Développer des actions de communication sur les missions et services offerts par la police municipale.
- Poursuivre les actions de sensibilisation dans les établissements scolaires, notamment aux abords des écoles.
- Intensifier les contrôles routiers (vitesse, comportements dangereux, opérations conjointes avec la police nationale).
- Renforcer les contrôles relatifs aux EDPM (engins de déplacement personnel motorisés) et veiller au respect du code de la route par les cyclistes.

ASVP

- Consolider la réorganisation du service, notamment grâce au pré-contrôle du stationnement payant via le véhicule LAPI.
- Assurer la formation continue des agents aux nouveaux outils et procédures.

Poste de Commandement – CSU

Dans la continuité des actions 2025 :

- Poursuivre le renforcement raisonné du parc de caméras.
- Finaliser la mise en œuvre des projets d'extension.
- Renouveler les équipements obsolètes.
- Réorganiser le CSU pour atteindre une équipe de 8 opérateurs et 1 responsable, avec des horaires étendus.
- Mettre en place un numéro de téléphone abrégé pour faciliter l'accès du public.
- Formaliser davantage les procédures de communication radio et téléphonique.
- Étendre l'accès au réseau de vidéosurveillance des bailleurs sociaux.

Gestion administrative et médiation

- Superviser le traitement en back-office des données issues du véhicule LAPI.
- Mettre en place un suivi structuré des opérations de lutte contre l'insalubrité.

L'ensemble des actions menées par la police municipale fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du CLSPDR, dont la prochaine séance plénière est prévue pour 2026.

F. Le développement durable et l'écologie urbaine

En 2026, la Ville poursuivra sa dynamique engagée en matière de transition écologique, en pérennisant et en renforçant les actions existantes.

Mobilités durables

Actions en faveur des vélos :

- Poursuite des aménagements cyclables et déploiement de stationnement vélo
- Organisation de cours d'apprentissage du vélo gratuits pour les publics les plus précaires (RFR/part < 15 000€)
- Organisation de cours d'apprentissage du vélo pour adultes (cours de remise en selle ponctuels, stages d'apprentissage du vélo, ...)
- Poursuite de l'offre de stationnement sécurisés vélo
- Reconductio[n] de la Bourse aux vélos & autres animations dans le cadre de Mai à vélo
- Poursuite du Savoir rouler à vélo par le Pôle Famille pour l'année scolaire 2025-2026, accompagné d'ateliers autour du vélo dans le cadre des ALSH
- Poursuite du forfait mobilités durables pour les agents municipaux
- Organisation d'un atelier d'autoréparation vélo à destination des agents municipaux en amont de Mai à Vélo
- Poursuite de la procédure de prise en charge des vélos abandonnés avec récupération dans une démarche de réemploi
- Reconductio[n] de l'adhésion au Club des villes et territoires cyclables
- Sensibilisation au respect du code de la route

Actions en faveur des piétons :

- Poursuite du dégagement de la visibilité devant les passages piétons

Actions en faveur de véhicules motorisés moins polluants

- Étude d'opportunité sur le déploiement d'un service d'autopartage pour les Charentonnais
- Incitation au covoiturage pour les agents de la ville

- Poursuite de l'acquisition de véhicules propres par les services municipaux et mutualisation des véhicules
- Poursuite de la transformation de l'A4 en boulevard urbain pacifié (cf. paragraphe Direction de l'Aménagement)

Ecoresponsabilité de la municipalité

- Conception d'un plan d'adaptation de la ville au dérèglement climatique avec l'ensemble des services de la Ville
- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action pour réduire l'empreinte carbone des activités municipales (année 4)
- Poursuite de l'intégration des critères et clauses en lien avec la transition écologique et sociale dans les marchés publics
- Animation du réseau d'écopulseurs, agents référents de la démarche d'écoresponsabilité dans les services : organisation d'événements et partage d'informations pour sensibiliser les agents aux enjeux de la transition écologique

Alimentation et santé environnementale

- Mise en œuvre du plan d'action visant à réduire l'exposition des enfants dans les écoles aux perturbateurs endocriniens
- Organisation de sessions de sensibilisations aux risques liés à l'exposition aux perturbateurs endocriniens à destination des Charentonnais et des professionnels du secteur
- Poursuite du Pass ô vert
- Veille sanitaire sur l'incinérateur d'Ivry, en lien avec la Préfecture

Végétalisation et biodiversité

- Déploiement du plan d'action pluriannuel en faveur des animaux en ville (organisation de séances de médiation animale dans les crèches, etc), cf. paragraphe Nature et Jardins

Consommation responsable et sensibilisation

- Poursuite des actions de sensibilisation des Charentonnais : fête de l'environnement et de la nature, fête de la réparation et du réemploi, ressourceries éphémères, conférences sur la rénovation énergétique à destination des copropriétaires en partenariat avec l'ALEC-MVE...
- Maintien des collectes de textiles usagés sur la Ville avec l'opérateur Ecotextile
- Maintien des collectes mobiles Emmaüs trois samedis par mois
- Maintien de la collecte de matériel d'écriture usagés pour recyclage
- Soutien aux évènements organisés par les différentes associations partenaires
- Poursuite de l'adhésion au CEREMA

Eau et énergie

- Organisation de sessions de sensibilisation à la transition énergétique et aux économies d'énergies dans le cadre de l'enveloppe « Sensibilisation » du nouveau CPE
- Animation du réseau des référents sobriété et organisation d'ateliers collaboratifs pour les sensibiliser aux économies d'énergie
- Utilisation de l'outil de supervision énergétique permettant d'avoir une vision fine et précise des consommations, et intensification des actions de sobriété énergétique
- Réalisation d'actions correctives suite à l'audit eau ayant identifié des économies possibles
- Étude de l'opportunité d'installer des micro-installations de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments municipaux
- Poursuite de l'adhésion à l'association AMORCE

G. La citoyenneté

Associations

Les mises à jour

- Du chiffrage des salles et fluides pour l'ensemble des associations qui bénéficient de mises à disposition à titre gracieux
- De l'espace associations sur le site de la ville. Cette mise à jour est effectuée chaque année afin de permettre aux Charentonnais d'avoir en permanence des informations actualisées.

La vérification des statuts et dossiers de subventions

Poursuite du contrôle des statuts et du fonctionnement des associations commencé en 2024. Les dossiers de subvention qui seront transmis par les associations en janvier 2026 nous permettront de finaliser cette mission de contrôle.

Les conventions d'objectifs

Une dizaine d'associations sont actuellement conventionnées, les subventions qui leur sont accordées dépassant les 23 000 €. Il conviendra cette année d'établir des conventions d'objectifs pour les associations dont la subvention (avantages en nature et subvention en numéraire) atteint ou excède les 23 000 €.

Les manifestations

- Le dîner des Présidentes et Présidents et mise à l'honneur de plusieurs associations.
- Le Forum des Associations : cet évènement devrait avoir lieu dans les mêmes conditions qu'en 2025 et sur les mêmes sites, à savoir le groupe scolaire A. Briand, les salles omnisport et de Tennis de table du complexe sportif Nelson Paillou, le passage Delmas ainsi que les avenues Jean Jaurès et Anatole France.
- Le Téléthon 2026

Les formations/conférences : les thèmes restent à déterminer

Affaires civiles

L'état civil

- Organisation des prochaines élections municipales (mars 2026)
- Maintien de délais raisonnables pour l'obtention d'un rendez-vous pour les demandes de titres d'identité

Le funéraire

- Poursuite des reprises administratives des concessions périmées et des concessions en état d'abandon sur les deux cimetières
- Poursuite de la déminéralisation des allées et de la végétalisation dans les deux cimetières
- Achat et renouvellement de certains des bacs de compost
- Achat et mise en place d'un nouveau module de columbarium (environ 24 cases) pour le cimetière ancien

H. La communication, l'événementiel, l'action mémorielle et la démocratie participative

En 2026, la Direction de la communication poursuivra la dynamique engagée ces dernières années autour de la cohérence, de la sobriété et de la proximité. Les orientations retenues s'inscrivent dans la continuité des actions menées en 2025, tout en renforçant les leviers d'efficacité, de participation citoyenne et de responsabilité environnementale.

Communication

L'année 2026 visera à consolider les fondements d'une communication claire, cohérente et accessible sur l'ensemble des supports et canaux.

La mise en œuvre de la charte de la communication éco-responsable se poursuivra, avec pour priorités sa généralisation, la sensibilisation des agents et l'évaluation de ses premiers effets.

Un travail approfondi sera également mené pour renforcer la lisibilité et l'unité graphique des supports imprimés et numériques, afin d'offrir une identité visuelle harmonisée et immédiatement identifiable.

Enfin, la Ville confortera sa stratégie de digitalisation raisonnée, en privilégiant des outils plus inclusifs, des formats courts et une approche centrée sur l'expérience usager, garantissant une communication à la fois moderne et mesurée.

Événementiel

L'action événementielle s'inscrira dans une logique de rationalisation, de cohérence et de valorisation des temps forts municipaux. Les efforts engagés pour mutualiser les moyens entre services seront poursuivis, afin de maintenir la qualité des manifestations tout en maîtrisant les coûts.

Le calendrier des événements sera davantage structuré pour offrir une programmation plus lisible et porteuse de sens. La mesure de la satisfaction et de l'impact des événements sera renforcée, grâce à une exploitation plus systématique des retours des usagers.

Enfin, la démarche de communication responsable sera amplifiée : signalétique réutilisable,

logistique sobre, etc.

Action mémorielle et patriotique

La Ville poursuivra son engagement en faveur de la mémoire collective, en conciliant fidélité aux commémorations et ouverture vers la transmission pédagogique. Ainsi, le socle commémoratif existant sera-t-il maintenu, tout en favorisant une participation accrue du public, notamment des scolaires.

De nouveaux outils pédagogiques – supports visuels, capsules vidéo, expositions itinérantes – viendront enrichir les actions menées, avec une attention particulière portée aux jeunes publics.

Les partenariats avec les associations mémoriales et le monde éducatif seront consolidés afin de nourrir une approche vivante et partagée de la mémoire.

Démocratie participative et concertation citoyenne

En 2026, la Direction poursuivra son ambition de rapprocher la décision publique des habitants, en favorisant une participation active dès la genèse des projets ayant un impact sur le quotidien. Un processus de concertation renforcé, à la fois interne et externe, sera élaboré pour systématiser cette démarche.

L'année sera également marquée par l'achèvement des projets issus du budget participatif, dont les réalisations seront valorisées pour illustrer leur impact concret sur le cadre de vie.

Les Conseils de quartier poursuivront leur montée en puissance, soutenus par un accompagnement régulier, des actions de formation et la diffusion de bilans d'étape, par exemple, lors des réunions publiques.

Enfin, la plateforme citoyenne « La Fabrique » continuera d'évoluer vers un outil plus interactif, facilitant les sondages, le suivi des contributions et la restitution des décisions issues de la participation citoyenne.